



BIOT : UN VILLAGE VIVANT TOUTE L'ANNÉE !

■ SIGNATURE DE LA CONVENTION FISAC PHASE 2
P7

■ **VIE COMMUNALE**
Signature de la convention
FISAC Phase 2

P7

■ **CULTURE**
Exposition 100%
Calendrier de
l'Avent

P13

■ **ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE**
Navette du marché
Réseau Envibus
PDU à Biot

P24



BIOT
TERRE D'IMAGINATION



Chères Biotaises, chers Biotois,

Ce numéro de votre Biot Infos attire votre attention sur les initiatives que votre municipalité et tous ses partenaires ont prises pour préserver un trait essentiel de notre commune : la vitalité de son vieux village.

Il nous faut bien constater que le cœur de notre commune est là. Il s'agit de notre lieu de rencontres et d'échanges le plus naturel, dans lequel patrimoine ancestral d'une exceptionnelle qualité et vie quotidienne

doivent toujours faire «bon ménage». Mais la vie moderne a tendance à nous emmener dans un autre sens. Le risque est clair : que le vieux village se transforme progressivement en résidences de vacances, que les familles et les enfants le désertent peu à peu et que commerces et artisans ne s'adressent plus qu'à nos visiteurs.

Votre Conseil Municipal se retrouve régulièrement unanime pour éviter cela et, bien au contraire, pour user des moyens dont dispose une municipalité pour réussir à préserver une vraie vie, toute l'année.

Ainsi mobilisés, vos élus savent que sans un rassemblement de tous les acteurs de cet enjeu, rien ne serait possible.

C'est pourquoi le «plan FISAC» dont la seconde étape vient d'être signée, est si important.

En effet, sans les artisans créateurs et sans les commerçants du vieux village, ces objectifs ne pourraient pas être atteints. De même que sans les actions collectives en faveur de l'animation de notre village (Marché hebdomadaire, Calendrier de l'Avent, Carte blanche au Paysage, Fête du pain, et en 2007, en préparation, une très belle animation avec la société Chacok) et sans les investissements à réaliser pour le rendre plus accessible à tous (parkings, sécurité des piétons) et encore plus accueillant (modernisation des vitrines, réaménagement de la Place aux Arcades), artisans et commerçants ne pourraient envisager l'avenir avec confiance.

Ce «plan FISAC», signé avec l'Etat, permettra ainsi de disposer de moyens financiers renforcés pour les animations et les investissements à réaliser. Il conduira également le Conseil Général des Alpes-Maritimes et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à nous aider dans les montages financiers qui seront nécessaires pour que l'effort soit réaliste pour notre budget communal.

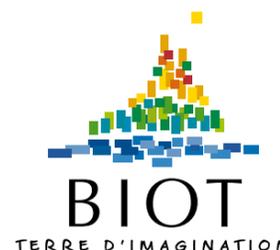
Les partenaires de cette action en faveur du vieux village prennent donc leur avenir en main, avec le concours technique, indispensable à la réussite de toute cette démarche, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et des Alpes-Maritimes et de la Chambre des Métiers.

Regroupés, motivés, entreprenants, refusant toute fatalité et convaincus que la qualité de notre vie quotidienne passe par ce succès, nous réussirons.

François-Xavier BOUCAND
Votre Maire

Claudette BROSSET
Adjointe à la vie du village et des quartiers

SOMMAIRE



P7

SIGNATURE DE LA CONVENTION FISAC PHASE 2

BIOT infos

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
François-Xavier Boucand, Maire

Conception
Service communication

Rédaction
Service communication
Services Municipaux
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
OPS2 / Service Communication

Impression
Graphic service

Photos
Couverture :
Service communication de Biot
N°ISNN : 1250-7415

Remerciements
Comité de relecture
Associations biotoises
Services municipaux

VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

Quelques décisions du conseil municipal du 27 septembre 2006	4
A propos de l'aménagement du Mas Saint-Eloi / Communiqué	6
Signature de la convention FISAC phase 2	7
Souvenir du 11 novembre / Fête de la châtaigne / Jumelage	8
Fête des vendanges/ Fête de la science	10

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

Action dépendance handicap / Animations de nos seniors	11
Enquête INSEE / Accueil des villes française / Bus Infos Santé / Croix rouge	12

CULTURE, ART, ARTISANAT

Exposition 100% «Futur» / Calendrier de l'Avent	13
Cinéma à l'Espace des Arts / Mois du film documentaire	14
MAMAB / Arezzo	15
Espace multimédia / Visiteurs du soir	16

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

Lucien Muratore	17
La vie du musée	20
Aude à la Brague	21

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

Equipe informatique des écoles	22
CLSH Enfants et garderie du soir : tarification 2007 / Bourse aux jouets	23

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

Navette du marché, le réseau Envibus, le PDU à Biot	24
Vente de titre de transport	25
Les parcs naturels départementaux / Fermeture des déchetteries de Tourrettes sur Loup et de Valbonne	26

VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

Cambriolages : les faire reculer encore !	27
Votre sécurité / Amicale de Bois-Fleuri	28

ECONOMIE, TOURISME

Une charte de qualité de l'accueil et de respect du consommateur pour le marché hebdomadaire	29
Le mois de décembre s'annonce élégant et joyeux	30

SPORTS

La randonnée avec le BAC Rando	31
Entre rires et larmes / Victoires du sport : une pluie de médailles !	32
Course de côte	33

ETAT-CIVIL

Recensement général de la population / Vos démarches	34
--	----

CARNET

	34
--	----

INFOS PRATIQUES

Menus	35
Paroisse / Numéros utiles	36
Petites annonces / Nouveau	37

AGENDA, BLOC NOTES

	38
--	----

CONSEIL MUNICIPAL

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2006

Le Conseil Municipal a été précédé de la remise de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement, à Messieurs Eric Cassela, Stéphane Chion et Michel Pavan pour leur intervention courageuse dans la maison de retraite du Clos Saint Grégoire lors des inondations de la nuit du 8 au 9 septembre 2005. Cette distinction, décernée par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes à la demande de Monsieur le Maire de Biot, a, par ailleurs, été également attribuée à Monsieur Jean-Romain Mora.

Avant de commencer le Conseil, le Maire, François Xavier Boucand, a informé les élus de la décision qu'il avait prise de retirer à Mr. Frank Pinier ses délégations d'Adjoint aux Travaux, au logement et à l'Urbanisme. Compte tenu de cette situation, les délibérations concernant les services techniques et l'urbanisme ont été présentées par le Maire.

ACQUISITION DE LA POTERIE DU VIEUX BIOT

L'acte d'achat de la Poterie du Vieux Biot a été signé le 25 septembre dernier pour un montant de 2.500.000 euro faisant l'objet d'un emprunt.



EVOLUTION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commune souhaite développer son site pour des usages plus interactifs avec les habitants ou les visiteurs.

Les objectifs sont de faciliter la relation avec l'administration et les citoyens, diffuser les informations concernant les événements, activités... et apporter tous les

éléments permettant aux touristes de préparer leur venue.

Le développement de ce nouveau site se fera en trois temps : le stade informationnel pour renseigner, le stade communicationnel pour collaborer et le stade transactionnel pour intégrer des services, en particulier aux habitants...

Pour ce faire, la commune, adhérente au SICTIAM, souhaite bénéficier de ses compétences avec la mise en place d'une solution issue du logiciel libre intitulée XOOOPS (Extensible Object Oriented Portal System). Le montant prévisionnel, pour la réalisation de ce site Internet, s'élève à 4.949 euro TTC pour la création du site, 2.000 euro TTC pour l'intégration du contenu et 1.199 euro TTC pour la maintenance annuelle. Le projet de convention avec le SICTIAM a été voté à l'unanimité.

DÉCISIONS FONCIÈRES DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION DES PIÉTONS, ROUTE D'ANTIBES

Pour aménager et sécuriser la route d'Antibes, dans le cadre d'un projet qui part du carrefour des 4 chemins pour aller jusqu'au pont Muratore, la commune a préempté le 25 Août 2006, une parcelle sise au numéro 215.

Il s'avère que l'emprise de l'aménagement du trottoir et de la voirie ne portera que sur une partie de cette parcelle. Le Conseil a donc décidé de céder le reste de la parcelle à l'actuel locataire des lieux pour un prix de vente calculé au prorata de la surface.

D'autre part, pour le même projet, le 9 septembre 2005, la commune avait signé l'acte d'acquisition d'un bien situé 153 route d'Antibes essentiellement pour la création du trottoir.

La démolition de la maison, sise sur cette parcelle, a été votée à l'unanimité et le Maire a été autorisé à déposer un permis de démolir et une déclaration de travaux.

ZONE D'ACTIVITÉS ARTISANALE, CHEMIN DES PRÉS, CESSION D'UNE PARCELLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de l'extension de la zone artisanale, commerciale et industrielle du chemin des prés, la commune, après avis de la commission d'urbanisme, a préempté, le 8 septembre 2006, une propriété sise au 393 chemin des Prés.

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de céder à la CASA, pour un montant de 245.000 euro, cette acquisition qui s'inscrit dans la compétence «aménagement du territoire» de la communauté d'agglomération afin que cette dernière puisse impulser un projet cohérent et de qualité pour le développement des activités de cette zone.

CRÉATIONS D'EMPLOI

Afin de mener à bien les projets d'investissements en cours, le Conseil a décidé, à l'unanimité sauf une abstention (Mr C.Tekielski), de créer un emploi d'architecte pour une durée d'un an.

Il a, d'autre part, été décidé le recrutement de trois agents recenseurs pour effectuer le nouveau recensement complémentaire dont la réalisation est obligatoire avant la fin de l'année.

TROIS CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, CAE, ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

- un agent de bibliothèque, 20h par semaine, pour 6 mois,
 - un coordonnateur du recensement, 35h par semaine, sur 6 mois,
 - un agent des espaces verts, 35h par semaine, pour 18 mois,
- Le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) est un dispositif du plan national de cohésion sociale pour favoriser le retour à un emploi stable des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. L'employeur reçoit une aide fixée par le Préfet de région et s'engage à un accompagnement de qualité et à assurer une formation professionnelle.

Enfin des modifications ont été apportées au tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution de carrière positive de certains agents.

ORGANISATION DU CALENDRIER DE L'AVENT

Cette manifestation, organisée du 1er au 24 décembre, coûte environ 30.000 euro. Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de demander des subventions aux Conseils Régional et Général bien que ce type d'action ne rentre pas réellement dans leurs axes. Cette année encore les volets exposés seront réalisés par des artistes Biotois ou venus d'ailleurs.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MULTI-ACCUEIL «L'ORANGE BLEUE»

À l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de demander une subvention pour le fonctionnement de l'Orange Bleue au Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci, comme pour les DiaBiotins, apporte un soutien financier important s'élevant à 70% des dépenses de fonctionnement après déduction des contributions des familles et de l'aide du Conseil Général.



PROGRAMME DE RÉNOVATION DES FAÇADES

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine bâti, une subvention est attribuée aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur patrimoine bâti. Le Conseil, à l'unanimité, moins deux abstentions (Mme Rudio et Mr. Tekielski), a décidé d'appliquer un abattement de 50% sur la subvention prévue initialement (7.406,10 euro) pour un propriétaire qui n'a pas respecté intégralement, lors de la réalisation des travaux, le projet validé par la commission d'attribution des subventions.

PARTENARIAT AVEC UN BAILLEUR SOCIAL POUR FACILITER UNE POLITIQUE DE LOGEMENT INCITATIVE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, PLH, de la communauté d'agglomération, la commune de Biot s'est engagée à atteindre 20 % de logements conventionnés sur l'ensemble des résidences principales. En 2004, ce taux était de 4,6 % à Biot.

Pour développer cette notion de mixité sociale et favoriser l'accès au logement des catégories exclues de Biot en raison des prix, la commune souhaite s'engager dans une politique incitative en direction des promoteurs privés en les sollicitant fortement pour que du logement conventionné soit construit au sein même des opérations immobilières privées disséminées sur la commune.

Le Conseil, unanime, a décidé d'engager un partenariat avec Azur Provence Habitat, opérateur social apte à investir et gérer même un petit nombre de logements au sein d'une opération. À moyen terme, ce bailleur social disposera de l'ensemble de la commune au total d'un nombre suffisant de logements pour en assurer la gestion dans les meilleures conditions.

CAUTION POUR INSTALLATION D'ÉCHAFAUDAGE

Le Conseil Municipal a institué, pour l'autorisation d'utilisation temporaire d'échafaudage sur le domaine public, une caution de 1.000 euro qui sera rendue lors de la remise en état initial des lieux. Il souhaite contraindre ainsi les pétitionnaires à se conformer aux prescriptions de respect de la voirie fixées par l'arrêté municipal.

FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART DE BIOT : COULEURS CHACOK

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine et de la création, le FISAC prévoit la mise en place d'événements forts.

Ainsi a été retenue l'idée d'un hommage à la styliste Arlette Decock, installée à Biot et fondatrice de la maison de prêt à porter Chacok, et à l'entreprise qu'elle a créée.

Ce nouvel événement aura lieu, dans le village, en Juin 2007 et permettra de rassembler autour de Chacok les commerçants artisans

et artistes de Biot et d'effectuer ainsi une forte promotion de l'ensemble des activités biotoises de création.

Exposition, défilé de mode, création d'accessoires, atelier de mode, vente aux enchères des pièces réalisées par les artistes biotois seront au programme.

Pour cette manifestation, le FISAC envisage une participation financière d'environ 25.000 euro dont 50 % seront subventionnés par l'état ; le solde sera à la charge de la société Chacok.

Une convention de partenariat a été adoptée à l'unanimité et devra être signée par la ville de Biot, la fédération des commerçants et artisans (UFMB), la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes et la société Chacok.

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR LA MAMAB

En raison des incertitudes concernant la phase II du FISAC, le Conseil Municipal avait accordé en mars 2006 une subvention inférieure à celle demandée par la MAMAB. Actuellement les projets en cours et les engagements de cette association liés à la signature prochaine de la deuxième phase du FISAC ont permis d'attribuer, à l'unanimité, un complément de subvention de 5.000 euro.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR RACCORDEMENT AU COLLECTEUR D'EAUX USÉES

Dans le cadre de l'assainissement général de la commune, celle-ci incite les particuliers à se raccorder. Le Conseil a décidé à l'unanimité, de demander, pour ce faire, une participation de 914,69 euro à un particulier.

PAIEMENT DE TRAVAUX DE LA COPROPRIÉTÉ RUE DE LA POISSONNERIE

Le Conseil, à l'unanimité sauf un vote contre de Christian Tekielski, a autorisé le paiement de la quote-part communale des travaux de façade et de toiture réalisés pour un montant de 16.152 euro, 1 rue de la Poissonnerie, maison où se trouve le four à pain communal.

A PROPOS DE L'AMENAGEMENT DU MAS SAINT-ELOI

En conclusion du conseil municipal, et comme prévu, le Maire, François-Xavier Boucand, a fait le point sur la progression du projet d'aménagement des terrains du Mas Saint-Eloi (terrains municipaux situés autour de l'ancienne carrière à la sortie du village vers Valbonne et accessibles, à pied, à partir du chemin Durbec).

Il a indiqué que, durant le printemps, une analyse fine de l'évolution démographique naturelle et des besoins émanant des personnes âgées sur la commune avait mis en évidence la nécessité de pouvoir les accueillir, plus largement que prévu, au sein de ce projet y compris dans le cadre d'une structure permettant un accompagnement médicalisé.

Cette observation a été rapprochée de la volonté du Conseil Général des Alpes-Maritimes de définir, avant fin 2006, la liste des opérations qu'il autoriserait et soutiendrait dans les prochaines années.

Il a donc été décidé d'accélérer la conception du programme d'aménagement, en conservant l'objectif de diversité d'accueil de jeunes, de familles et en privilégiant les personnes âgées.

La commune s'est alors rapprochée de la Communauté d'Agglomération qui a la compétence juridique pour mettre en place une telle opération. Un règlement de consultation a été élaboré en juin et juillet et 7 structures de gestion de tels équipements pour personnes âgées ont été contactées.

Le principe de cette consultation a été de rechercher une équipe de promotion et de gestion capable

d'acquiescer la partie du terrain nécessaire pour construire et gérer le projet avec les objectifs communaux suivant :

- créer une plateforme gérontologique comprenant un Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ainsi que divers locaux annexes dédiés aux services à la personne,

- disposer de l'assurance que les prix pratiqués soient compatibles avec les ressources de tous, même les plus modestes,

- favoriser la diversité des occupations par une répartition équilibrée des financements (locatif conventionné, accession à la propriété maîtrisée, étudiants,...),

- maintenir et préserver la qualité du site notamment :

- en ne saturant pas les droits de construire du terrain (dans le respect des engagements pris),

- en créant une continuité avec les espaces avoisinant, y compris avec le centre urbain existant de haute qualité architecturale et environnementale,

- en réalisant des espaces verts publics et de loisirs assurant la transition entre les nouveaux aménagements et les espaces naturels remarquables de la Brague.

Le dossier de consultation a finalement été retiré officiellement fin juillet par 4 équipes de professionnels, dont 2 ont décidé de fournir une proposition.

Le lundi 18 septembre, les deux équipes ont présenté leurs compétences et leurs engagements devant un groupe

de travail municipal composé de 12 conseillers représentant les trois sensibilités du Conseil Municipal et des fonctionnaires de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération et de la Commune. L'objectif de cette réunion, prévu dès le Règlement de la Consultation, était de voir si une équipe était suffisamment solide et motivante pour poursuivre avec elle l'élaboration du projet. Il s'est avéré que, à l'unanimité moins une abstention, une de ces équipes a été considérée comme pouvant devenir, sans engagement de notre part à ce stade du processus, le partenaire de la commune sur le projet sous réserve d'approfondir les différents aspects de sa proposition.

La prochaine étape, prévue au Règlement de Consultation, est la fourniture, par l'équipe partenaire potentielle de trois schémas d'aménagement différents, élaborés par trois concepteurs différents, afin de permettre au groupe de travail ci-dessus de pouvoir disposer d'un choix réel sur l'occupation de ces terrains. Il va de soi que si aucune des trois propositions n'avait les qualités d'aménagement et d'architecture requises par les élus, le processus explicité ci-dessus ne pourrait déboucher et que le projet devrait être revu.

Personne évidemment ne peut souhaiter une telle situation, mais il n'est pas envisageable non plus de lancer, sur les terrains considérés, une opération qui n'aurait pas toutes les qualités requises.

Le Conseil et les habitants seront tenus régulièrement informés de la suite qui sera donnée à cet important projet.

Conformément à la loi, le Maire assurera l'intérim des anciennes délégations de Monsieur F. Pinier jusqu'à la réorganisation partielle des responsabilités communales.

vis-à-vis d'élus communaux et de fonctionnaires de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération et de la Commune.

Cette attitude est clairement apparue comme totalement incompatible avec les valeurs sur lesquelles s'appuie l'équipe municipale.

COMMUNIQUE

Monsieur François-Xavier Boucand, Maire de BIOT, a été conduit, le mardi 26 septembre, après consultation du bureau municipal, à retirer toute délégation de fonction à Monsieur Frank Pinier.

Cette décision a été prise suite à un manque de respect inacceptable et à une agressivité inexcusable

VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

RE-DYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT : SIGNATURE DE LA CONVENTION FISAC PHASE 2

Le souci de promouvoir le commerce de proximité et l'artisanat a conduit la commune de Biot, en liaison avec l'Union Fédérale des Métiers Biotois, à s'engager dans la mise en place d'un plan de re-dynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC : Fonds d'intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce).

La signature de la convention de partenariat du FISAC pour la phase 2 s'est déroulée lundi 16 octobre dernier en présence des différents partenaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Chambre des Métiers, l'Union Fédérale des Métiers Biotois (Fédération des associations CAPL et MAMAB) et la ville de Biot.

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR REVITALISER LE CŒUR DU VILLAGE

Le Maire, François-Xavier Boucand, a souligné la volonté d'agir ensemble pour redynamiser le village : « c'est un travail quotidien à poursuivre ensemble avec la volonté de réussir cette nouvelle étape ». Il a rappelé les différentes actions et animations commerciales réalisées durant la première étape du FISAC : mise en place du marché hebdomadaire, développement d'animations telles que Carte Blanche au paysage, le Calendrier de l'Avent, la Fête du Pain...

La deuxième phase consistera à faire évoluer les structures d'accueil afin de faciliter l'accès au village. Une attention particulière sera donc portée sur l'aménagement de l'entrée de Biot (parkings avec accès direct au village, signalétique, voirie, cheminement piéton). Enfin, l'une des opérations fortes de cette phase deux du FISAC sera sans aucun doute le réaménagement de l'une des places centrales du village : la place aux arcades.

Dominique Esteve, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, a, pour sa part, souligné



l'importance de l'implication des différents acteurs : « ténacité et volonté politique de conserver des cœurs de village vivants sont des vertus nécessaires pour réussir », et a précisé que la CCI sera présente aux côtés des acteurs de terrain pour la mise en œuvre de cette phase 2 ambitieuse.

Sylvie Momiron, Présidente de l'association des commerçants a insisté sur sa volonté de réunir encore davantage de commerçants au sein de l'association pour conjuguer les énergies et donner encore plus d'impact à cette opération de re-dynamisation.

RAPPEL DE QUELQUES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT PHARES RÉALISÉES EN PHASE 1 DU PLAN FISAC :

- FONCTIONNEMENT :
 - Programme d'animations commerciales (marché gourmand, fête du pain...)
 - Création du marché hebdomadaire du mardi
 - Etude d'aménagement du village



et ses abords (paysager, création de parking, signalétique...)

- Campagne de communication sur la qualité de l'accueil et de l'offre commerciale à Biot

QUELQUES ACTIONS PRÉVUES DANS LE PROGRAMME DE LA PHASE II

- FONCTIONNEMENT :
 - Programme d'animations commerciales (calendrier de l'avent, carte blanche au paysage, fête du pain, festival des métiers d'art Couleurs Chacok...)
 - Plan de communication destiné à valoriser les artisans créateurs
 - Poursuite d'une liaison par la navette de l'été.
- INVESTISSEMENT :
 - Aménagement de la place des arcades
 - Réorganisation du stationnement (création de parkings et accès direct au village)
 - Signalétiques commerciales et artisanales
 - Amélioration des devantures.



SOUVENIR DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du souvenir de l'armistice du 11 novembre se déroulera au monument aux Morts, place de Gaulle comme suit :

- 11h : rassemblement Place aux Arcades ;

- 11h15 : départ du cortège ;
- 11h30 : cérémonie devant le monument aux Morts. La population est invitée à se recueillir.

Deux gerbes seront déposées l'une offerte par la Ville, l'autre par l'amicale des Anciens Combattants.

FÊTEZ LA CHÂTAIGNE AVEC L'AMICALE BIOTOISE DES TRADITIONS



“ L'amicale organise, le samedi 11 novembre, la Fête des Châtaignes :

- 14h : place de la Catastrophe : grand tournoi de Pilou (inscriptions sur place) ;
- 18h : place Général de Gaulle : castagnade gratuite avec vin chaud ;
- 18h30 : dégustation de brous, remise de prix du tournoi de pilou.

Animation musicale par le groupe « As pagat lou capèu ».”

JUMELAGE BIOT / VERNANTE : DES HORIZONS A PARTAGER !

Nous apprécions tous le rendez-vous annuel qu'est le jumelage entre notre village et celui de Vernante en Italie, qui se déroule courant septembre. Marché italien, projection de films en version originale, repas conviviaux, rencontres amicales sont au programme.

Maintenant, place au renforcement des échanges et aux nouveautés. De la nouveauté, nous en aurons car les deux municipalités ne veulent pas en rester là. En effet, l'engouement des associations, des habitants et des élus a stimulé les deux communes. Un comité communal du jumelage vient d'ailleurs d'être créé à Vernante et celui de Biot* est en train d'être mis en place. Ces deux comités auront à définir les projets communs rendant plus profonds les liens tissés au fil des ans. Ces actions pourront se traduire par des échanges entre les différentes générations, jeunes, seniors. Entre nos savoir-faire en matière d'artisanat et de création, d'art, mais aussi dans le partage des expériences heureuses ou parfois plus sombres. Je pense en parti-

culier au fait que nos communes ont le Verre au cœur de leur histoire mais aussi, des rivières capricieuses dont il faut maîtriser les crues. Je pense encore dans leurs diversités à la proximité des langues, des chants, des traditions orales et évidemment, dans cette Europe en construction constante, à la rencontre indispensable entre les jeunes de nos deux régions, tous les jeunes.

De belles perspectives de rencontres entre Vernantins et Biotois.

Philippe Mouradian
Adjoint au Maire

*Présidé par le Maire de Biot, il comprendra dans le collège des élus : Claudette Brosset, Marie-Jo Orsoni, Gérard Corboli et Philippe Mouradian. Dans le collège des associations, des représentants des Amis

du jumelage, de l'Amicale des Traditions, du Vélo Sprint Biotois, de la Boule Amicale Biotoise. Les services municipaux de la jeunesse, des sports y seront étroitement associés.



JUMELAGE BIOT / VERNANTE, DÉJÀ 11 ANS

“ C'est durant le week-end du 9 et 10 septembre dernier qu'a eu lieu à Biot la 11ème Fête du Jumelage, sous l'égide de la nouvelle association « Les Amis du Jumelage » présidée par Pascal Landra, soutenu par une fidèle et solide équipe.

Le samedi en fin d'après-midi, après un concours de boules organisé par la Boule Amicale Biotoise, cette même et sympathique association a offert un apéritif à tous les Biotois et Vernantins présents.

Plus tard dans la soirée, c'est la Mairie qui, à son tour, a organisé un repas dansant présidé par son maire François-Xavier Boucand.

Le dimanche matin, la fête a continué dans les rues du village, en musique avec le groupe de « L'as Pagat Lou Capeu ». Puis vint l'heure de l'apéritif et tout le monde s'est retrouvé autour des deux maires de nos deux communes, Mr Papalia et Mr Boucand, accompagnés de leurs épouses. Ils ont échangé vœux de bienvenue et cadeaux, à savoir une pendule à l'effigie du célèbre pantin Pinocchio,

puisse-t-elle marquer uniquement des heures de bonheur pour notre village, et, en retour, une sculpture très originale en fer forgé de Pinocchio faite par Mr Joël Rat, ainsi qu'un bouquet de fleurs aux couleurs bleu blanc rouge.

Vers 13h, c'est en musique que cette joyeuse assemblée s'est rendue à l'école St Roch pour prendre place autour des tables joliment décorées aux couleurs des deux pays.

En effet, pour l'occasion, Fiona avait, le mercredi, enroulé tous les couverts avec des serviettes de couleurs et Virginie avait décoré, une à une et à la main, toutes les bouteilles de vin.

Un peu plus de 200 personnes ont pris place pour déguster « porchetta et aioli », servis dans la joie et la bonne humeur par une équipe dynamique.

C'est au son de l'accordéon jouant des « Courrente ballet » et en chanson que l'après-midi s'est déroulé. Tard dans la soirée, alors que l'accordéon accompagnant

nos chanteurs résonnait encore ... Biotois et Vernantins avaient du mal à se quitter.

Le président des Amis du Jumelage et les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette fête :

- Monsieur Le Maire et l'ensemble du conseil municipal,
- L'Office du Tourisme,
- Michèle Lucas,
- La Boule Amicale Biotoise,
- Le verrier Pascal Guyot,

Tous les Vernantins venus pour l'occasion.

Un grand merci aux dévouements et à l'efficacité de notre équipe des Amis du Jumelage qui ont travaillé dur !!

A l'année prochaine chez nos amis Vernantins !!!!”

■ FÊTE DES VENDANGES, LE RAISIN À L'HONNEUR !

Le dimanche 24 septembre dernier, malgré une météo pas très engageante, la Fête des Vendanges a donné lieu à des moments de réjouissances forts appréciés de tous.

La traversée du village avec la charrette chargée de raisins sous la bannière de l'Amicale des Traditions, accompagnée par la troupe de l'académie Daou Miejour, la messe à l'église Sainte Marie-Madeleine chantée en provençal, suivie de la danse de la souche, Place aux Arcades, le vin d'honneur Place de Gaulle qui rassemble autour de la traditionnelle pissaladière, toujours un grand nombre de Biotois et amis, le tout sous les flonflons de la Banda D'au Païoun.

S'en suivit le repas où le temps fort fut l'arrivée des thons grillés portés par l'équipe des jeunes de l'Amicale avec Alexandre, Cédric, Stéphane, Benjamin, Julien,... Le repas longuement préparé par l'ami Michel et son épouse, secondés par Maria et Roger de l'Amicale fut un « vrai régal ». Le service fut assuré par Amandine, Benjamin, Julien, Stéphane, Jean-Michel, Alexandre et Anthony.



Il est à noter le dynamisme et le dévouement de l'équipe de l'Amicale et particulièrement de Jean-Pierre Vallauri et Gino Oddone, ainsi que Raymond Boivin des services techniques, qui ont permis que le repas ait bien lieu à l'abri sous le préau de l'école St Roch. En fin d'après midi, vers 17h, le raisin fut pressé et le vin dégusté par les courageux, sous les parasols de la place de Gaulle.

Nos remerciements vont à la municipalité et à tous ses services, aux bénévoles qui oeuvrent pour la réussite de cette journée.

A l'année prochaine.

L'Amicale des Traditions



■ 15^{ÈME} FÊTE DE LA SCIENCE : LANCEMENT RÉUSSI !

A l'occasion de la 15^{ème} édition de la Fête de la science, l'INRA (Institut National de Recherche

Agronomique) a ouvert ses portes au public et a offert de nombreuses démonstrations autour du thème 2006 : Santé Environnement.

Le Maire, François-Xavier Boucand, le Président de la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis) Jean Leonetti, le Président de l'INRIA Gérard Girodon, le Président du CNRS-délégation Côte d'azur Jean-Paul Boisson, le Recteur de l'Académie Jean-Claude

Hardouin, le Directeur des Services d'appui à la recherche Monsieur Charlemagne, et l'ancien Président de l'INRA Sophia Antipolis Monsieur Rabasse, ont assisté à des exposés pratiques présentés par des chercheurs, techniciens, ingénieurs, et doctorants.

La 15^{ème} fête de la science a été l'occasion de permettre à chacun d'expérimenter des phénomènes scientifiques, d'apprendre et de découvrir, de s'informer sur le monde de la recherche et des technologies.



■ SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

■ LE GROUPE «ACTION DÉPENDANCE HANDICAP» ET L'EXPOSITION D'AR'IMAGE

L'année dernière naissait, à la demande des administrateurs du Centre communal d'action sociale, un groupe d'action en faveur des personnes porteuses de handicap. Rappelons que cette commission a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des biotois porteurs de Handicap et d'essayer d'apporter à chaque question une réponse et contribuer ainsi à trouver une

solution à chaque problème.

Aussi si vous ou vos proches, rencontrez dans votre vie quotidienne des difficultés liées à la dépendance ou au handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Vous pouvez adresser votre courrier à :
Commission «Action Dépendance Handicap»

Centre Communal d'Action Social
6 bis Chemin Neuf - 06410 Biot

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser directement à l'un d'entre nous, en téléphonant au CCAS : 04 92 91 59 70 qui transmettra.

A l'occasion du mois du handicap, la commission Dépendance Handicap Biotoise vous invite à la Journée Art et Handicap à Biot le jeudi 16 novembre 2006. Des artistes de l'association Ar'Image exposeront leurs oeuvres à partir de 14h, au sein du Centre Communal d'Action Sociale. L'art singulier de ces artistes mérite qu'on s'y attarde :

jeux de couleurs et d'émotions, formes inattendues... Les Biotois artistes et porteurs de handicap qui souhaitent participer à cette exposition sont les bienvenus. Ils peuvent contacter Jacqueline Coetsier au 04.93.65.74.98 ou 06.21.59.25.23

Ne ratez pas le vernissage à 18h30.

■ SOIRÉE BRÉSILIENNE ET SOLIDAIRE !

L'association «Amani kids» organise le 17 novembre à 20h, au café de La Poste, une soirée Brésilienne dont une partie des bénéfices sera versée au profit des orphelins en Tanzanie. A noter dans vos agendas.

■ LES ANIMATIONS DE NOVEMBRE POUR NOS SENIORS

Jeudi 9 novembre : invitation thé dansant animé par un musicien, pour le plaisir des seniors.

Jeudi 23 novembre : loto gratuit au foyer, en après-midi, pour les seniors biotois. Collation offerte.

Les animations de décembre :
Vendredi 1er décembre : journée libre à Vintimille. Participation aux frais de transport : 8 €.

Mardi 12 décembre : le village de Noël de Nice. Journée libre sur Nice pour profiter des festivités organisées à proxi-

mité de la vieille ville. Transport gratuit.

■ LES PRÉPARATIFS DE NOËL 2006

Cadeaux de Noël pour les doyens de Biot : inscriptions pour le colis de Noël des résidents biotois de 75 ans et plus.

Rappel : Avant les fêtes de fin d'année, le conseil d'administration du CCAS propose d'offrir un colis aux résidents biotois âgés de 75 ans et plus qui manifesteront le souhait de le recevoir.

Les personnes recensées sur nos listes ont reçu un courrier

de proposition d'inscription pour ce colis 2006. Cependant, toute personne concernée ne figurant pas sur ces listes peut également s'inscrire auprès de l'accueil du CCAS, en présentant une carte d'identité et un justificatif de domicile récent (quittance EDF ou autre).

Inscription :
Lieu : secrétariat du CCAS «Les Glycines» 6Bis, chemin neuf (1er étage).

Permanences : les matinées des mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30.

■ DEJEUNER DE NOËL

Vendredi 15 décembre : Déjeuner de Noël 2006 offert aux résidents biotois âgés de 65 ans et plus.

A ne pas oublier : Les inscriptions sont ouvertes du lundi 20 novembre au vendredi 8 décembre inclus (sur présentation d'une carte d'identité et un justificatif de domicile récent : quittance EDF ou autre).



ENQUÊTE SUR LA SANTÉ, LE VIEILLISSEMENT ET LA RETRAITE EN EUROPE

L'INSEE réalise du 23 octobre au 23 décembre 2006 une enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe auprès des personnes âgées de 50 ans et plus. L'objectif est de recueillir des informations sur la santé,

la vie familiale et sociale, les ressources et les activités de ces personnes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de

l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES DE SOPHIA ANTIPOLIS



L' A.V.F. de Sophia Antipolis vous présente sa nouvelle équipe d'accueillantes pour l'année 2006/2007 et vous annonce sa journée de Bienvenue qui aura lieu le samedi 25 novembre 2006. Elle se déroulera au «Pré des arts» à Valbonne village. L'après-midi débutera par l'animation du «groupe Mamans Bébé» ; ce

groupe qui compte une soixantaine de mamans de nationalités différentes interprétera, avec les enfants, des chants en plusieurs langues. Suivra un spectacle, en collaboration avec la municipalité de Valbonne, puis un concert de jazz avec l'École de musique de Valbonne. Venez vous renseigner, à partir de 14h, auprès des bénévoles

présents, sur la diversité des activités régulières et celles plus ponctuelles prévues chaque mois. Vous pourrez admirer les peintures du groupe « Arts plastiques ». Un apéritif dinatoire, préparé aussi par tous les bénévoles, sera offert en fin d'après-midi. Les activités de l' AVF se prolongeront bien au-delà de cette journée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

- le mercredi, permanence du Président de 15h à 18h

Permanence du groupe Jeunes : le 1er jeudi du mois

Le programme du groupe Jeunes est sur notre site internet ; www.avf-sophia.com

Email : avf.sophia@wanadoo.fr
Tel : 04 93 65 43 00
Fax : 04 92 38 92 47

BUS INFOS SANTÉ

le Bus Infos Santé du Conseil Général qui a pour objectif de diffuser des informations qui concernent le soleil, la prévention des cancers,

la nutrition, et qui intéressent tous les publics, ce bus sera présent sur notre commune le **mardi 14 novembre prochain :**

- 9h30-11h30 : devant l'école Eugène Olivari
- 13h30-17h30 : devant le Pôle Action Sociale

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Nouveau numéro de téléphone concernant la formation à l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou à l'IPS (Initiation aux Premiers Secours) : 06 31 32 75 13. La Croix Rouge est victime du succès des formations aux gestes qui sauvent. Les demandes affluent et les formateurs (tous bénévoles) ne sont pas légion. Si des moniteurs diplômés souhaitent s'investir ponctuellement sur notre aire géographique, ils sont priés de prendre contact avec Christophe Clear au 06 31 32 75 13.

Par ailleurs, nous avons l'avantage de nous trouver dans un secteur où les habitants sont généreux ; par respect pour les personnes bénéficiaires de ces dons, nous insistons sur la nécessité d'offrir des vêtements rigoureusement propres, en bon état et des objets en état de marche.

Actuellement, nous sommes à la recherche de téléphones portables. Si certaines personnes disposent de portables (avec chargeur) en état de fonctionnement dont ils n'ont pas usage, elles sont priées de nous les

apporter. En effet, nous constatons que ce moyen permet aux personnes isolées de rester en communication avec le monde extérieur et dans la vie sociale.

Pour toute demande d'aide, pour une adhésion comme bénévole et pour toute forme de dons :

- ouverture du local : 11 rue du Portugon, Biot. Tous les mercredis et samedis de 9h à 12h.
Tél. 04 93 65 74 70.

CULTURE, ART, ARTISANAT

EXPOSITION 100% REGARD SUR LA CRÉATION ARTISTIQUE À BIOT : PLACE AU FUTUR !



Le dernier volet de l'expo 100%, Regard sur la création artistique à Biot, s'est ouvert le 6 octobre dernier. Cet événement a rassemblé près d'une cinquantaine d'artistes biotois. Pour ce dernier volet intitulé «Futur», 30 d'entre eux ont répondu présents :

Serge Angel, Arlette Baron, Georges Bauquier, Alain Bergala, Denis Brihat, Michel Collet, Keiko Courdy, Jacky Coville, Pierre Faniest, Géraldine Heduy, Sophie Hustin, Nicolas Laty, Fernand Léger, Michèle Luzoro, Fabien Manni, Lino Melano, Silvio Melano, Claude Momiron, Claude Monod, Nathalie Nadal-

Olivié, Jacques Parnel, Claude Pelletier, Thierry Pelletier, Martine Polisset, Laura Rosano, Didier Saba, Viviana Torun Bülow-Hübe, Christine Tabusso, Jean-Paul van Lith, André Villers.

Aujourd'hui encore, notre village est connu pour sa diversité et sa richesse artistique.

Sans avoir eu la prétention d'être exhaustive, cette exposition a permis de faire dialoguer les époques et les différentes pratiques artistiques.

Exposition « 100 % Regard sur la création artistique à Biot » - Futur : jusqu'au 3 décembre 2006 à l'Office de Tourisme.

CALENDRIER DE L'AVENT : BIOT ÉGRÈNE SES VOILETS AVANT NOËL !

Pour la troisième année consécutive, le service culturel de la ville de Biot organise le Calendrier de l'Avent durant le mois de décembre.

Cette année la programmation a été définie en partenariat avec l'association des commerçants et artisans biotois, la CAPL.

Animations, créations et gaieté sont au programme de cette manifestation originale qui reprend dans une version grandeur nature, la coutume du calendrier de l'avent. Cet événement artistique à l'échelle du village de Biot, se déroule du 1er au 24 décembre.

24 volets sont répartis au cœur du village, volets qui s'ouvriront jour après jour, pour faire découvrir au public l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan d'art biotois ou venus d'horizons plus lointains. 24 artistes, photographes, verriers, illustrateurs, plasticiens, peintres, participent à ce projet :

Camille Ozeel, Jean-Louis Charpentier, Stéphane Hamel-Grain, Massimo Ielpo, Véronique Champollion,



pas oubliés avec de nombreuses animations qui leurs sont dédiées, proposées par la municipalité, les commerçants et artisans biotois.

Alors dès le 1er décembre, venez découvrir le village paré de blanc et d'argent et savourez les fêtes de fin d'année à Biot.

Retrouvez-nous dès le dimanche 3 décembre à 11h, à l'entrée de la rue St-Sebastien pour un «grand tintamarre».

■ CINÉMA À L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

« MIAMI VICE »

Vendredi 17 novembre à 20h30

Ricardo Tubbs et Sonny Crockett se sont infiltrés dans un trafic de drogue à destination de la Floride. La meilleure des infiltrations consi stant à jouer

sur sa propre identité sans restrictions, l'intensité de l'affaire va pousser les 2 hommes sur la brèche, là où identité et fabrication se mélangent, où flic et voyou ne font plus qu'un...

Réservations : 04.93.65.07.02



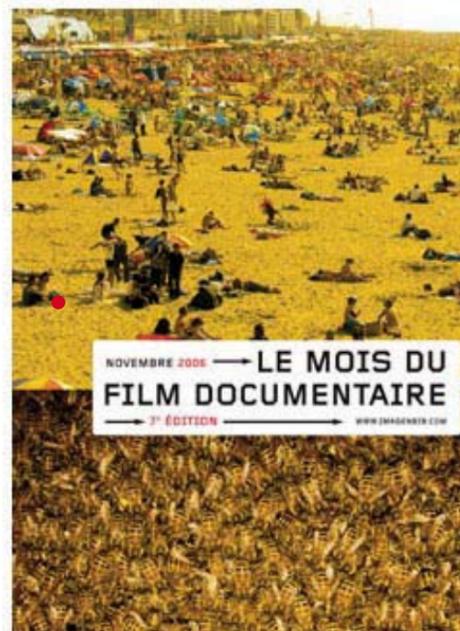
■ BIBLIOTHÈQUES, MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE : « MÉMOIRE DU CAMBODGE »

Le Mois du Film Documentaire dont la septième édition aura lieu du 1er au 30 novembre 2006, est un événement culturel national qui rassemble tous ceux qui sont attachés à la promotion du film documentaire : auteurs, producteurs, diffuseurs, institutions culturelles et associations.

Les Bibliothèques Municipales participent une nouvelle fois à cette manifestation, en partenariat avec les Visiteurs du Soir de Valbonne, Mercredi 22 novembre 2006 (18h30-20h30) à la Bibliothèque St Exupéry.

Cette année, la manifestation sera placée sous le signe du Cambodge, en hommage au réalisateur cambodgien Rithy Panh et à son œuvre de mémoire du Cambodge.

Nous vous invitons à venir découvrir cette facette du Cambodge à travers les deux films sélectionnés pour le Mois du Film Documentaire, présentés par des spécialistes de la filmographie de Rithy Panh.



terreur, exécutions... près de 2 millions de personnes meurent entre 1975 et 1979.

Sous les Khmers rouges, S21 était le «bureau de la sécurité». Dans

ce centre de détention situé au coeur de Phnom Penh, près de 17.000 prisonniers ont été torturés, interrogés puis exécutés. Ce film tente de comprendre comment le parti du Kampuchéa a mis en oeuvre sa politique d'élimination systématique.

Pendant près de 3 ans, Rithy Panh a entrepris une longue enquête auprès des rares rescapés, mais aussi auprès de leurs anciens bourreaux et a convaincu les uns et les autres de revenir sur le lieu même de l'ancien S21, reconverti en musée du génocide, pour confronter leurs témoignages.

Sélection officielle du Festival de Cannes 2003

Le film sera présenté par Jean-Claude Courdy (journaliste, spécialiste de l'Asie et ancien responsable de France 3 Côte d'Azur) et James Burnet (ancien rédacteur en chef du Courrier de l'Unesco et ami du réalisateur - sous réserve)

Entrée libre - Renseignements et réservation : 04.93.65.24.54 ou 04.93.65.57.99

• Jeudi 23 novembre 2006

Cinéma Les Visiteurs du Soir - Valbonne

« Les artistes du théâtre brûlé » de Rithy Panh, France/Cambodge, 2005, 90min (V.O.S.T.)

Le Cambodge est un pays aux rêves brisés. Il n'y a plus de théâtre, plus de salle de spectacle. Les



PROJECTIONS :

• Mercredi 22 novembre 2006 à 18h30

Bibliothèque St Exupéry - Biot Sophia-Antipolis

« S21 » de Rithy Panh, France/Cambodge, 2001, 96min (V.O.S.T.)

Au Cambodge, les Khmers rouges prennent le pouvoir le 17 avril 1975. Camps de travail forcé, famines,

arts traditionnels et populaires sont en train de disparaître à leur tour, face à la concurrence de la télévision. Mais il existe encore des artistes.

Dépositaires d'une tradition qu'ils ne peuvent transmettre, faute de structures, de soutiens financiers et de lieux de spectacle, ils sont condamnés à vivre dans la misère ou à monter des spectacles exotiques pour les touristes. Au Cambodge, on naît Artiste (les familles perpétuent des lignées de danseurs, de comédiens, de chanteurs) et on le reste. Ni les guerres, ni les massacres, ni la sauvagerie de l'économie « ultra-libérale » ne peuvent altérer leur foi.

Projection à 20h30. Film présenté par James Burnet (sous réserve)

Entrée : 3, 4, 5 et 6 €
Renseignements (répondeur) : 04 93 12 91 88

Cinéma de Valbonne - Salle des Fêtes 06560 VALBONNE.



Vos autres rendez-vous

• BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND

- Passage du Musibus dans le village (place de Gaulle)

- Jeudi 9 novembre de 9h30 à 11h30

Reprise des ateliers illustration et écriture

• BIBLIOTHÈQUE ST EXUPÉRY

- Comité de lecture

Samedi 25 novembre de 10h30 à 11h30

Ouvert à tous. Pensez à apporter vos livres coups de cœur !

■ LA MAMAB S'EXPORTE

“ La Mamab s'exporte. En effet la Mamab (la Maison des Artisans et des Métiers d'Arts de Biot) fait du bruit hors de nos murs.

Par le biais de notre association,

Biot a été à l'honneur à Morez, dans le Jura.

Cette ville, métiers d'arts, a reçu nos artistes avec une gentillesse et une chaleur qui nous ont touchés tout particulièrement.

Nos artistes ont participé sur place à l'art dans la rue, montrant le savoir-faire biotois par des démonstrations de verre soufflé. D'une ville métiers d'arts à l'autre, le savoir biotois s'exporte. ”

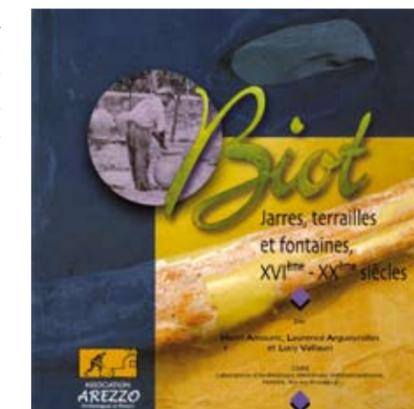
■ LES JARRES, TERRAILLES ET FONTAINES DE BIOT DU XVIÈME AU XIXÈME SIÈCLE

“ Arezzo présente un important ouvrage sur les productions de céramiques à Biot pendant la période du 16ème au 19ème siècle. Dans le prolongement des recherches de J.A. Durbec, cette publication présente les découvertes faites ces deux dernières années. Grâce aux méthodes et aux moyens actuels, la connaissance de la poterie à Biot a considérablement évolué.

Après l'historique de la céramique biotoise, ce livre présente les potiers au travail dans les anciennes poteries qui ont été retrouvées dans et autour du village.

Puis, un chapitre est consacré à la production et à la commercialisation des jarres qui ont fait le rayonnement iconographique de fontaine, cuvier, pots, cruches, carrelages, objets culinaires, sanitaires, de culte,... Enfin, la poterie décorative de jardin montre que cette activité n'a pas disparu à Biot.

Le livre est en vente au prix de 20€ au secrétariat d'Arezzo
BP 44 - 06410 Biot
Tél : 04 93 65 15 15
Fax : 04 93 65 17 89
email : arezzo.com@wanadoo.



LES ATELIERS MUSICAUX DE L'ESPACE MULTIMEDIA

L'Espace Multimédia de Biot vous accueille les lundis après-midi pour vous aider dans vos projets musicaux.

Au programme : initiation à la musique assistée par ordinateur,

enregistrement de morceaux, mixage et aide à la composition...

N'hésitez pas à appeler pour plus de renseignements.

D'autres ateliers sont également proposés par l'Espace Multimédia,

comme l'initiation à Windows, Internet, à la retouche photo, au montage vidéo...

Renseignements et réservations au : 04 93 74 58 69 ou par mail espacemultimedia@biot.fr

AKORDATER : EXPOSITION À LA POTERIE PROVENÇALE

Dans le cadre des Journées des Métiers d'Art, la Poterie Provençale a accueilli des étudiants en deuxième année de l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de Monaco. Les travaux préparatoires et les céramiques réalisés par les étudiants lors du «workshop» sont à découvrir jusqu'au 1er décembre à la Poterie Provençale.

Exposition AKORDATER : Poterie Provençale, 1689 Route de la Mer

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h & le samedi de 14h à 18h.



PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

LUCIEN MURATORE, LE PONT, ENTRE LÉGENDES ET RÉALITÉS

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à celui qui a donné son nom au pont qui enjambe la Brague, je connaissais quelques histoires sur Monsieur Muratore. Il aurait été un chanteur d'opéra, calabrais ou sicilien, très riche. Il aurait payé lui-même le coût de construction du pont. Puis, de retour au pays natal, il aurait été assassiné à cause de sa richesse. En interrogeant un peu plus récemment les Biotois, d'autres histoires me furent racontées.

LUCIEN MURATORE COMMENCE SA CARRIÈRE COMME ACTEUR AVEC RÉJANE ET SARAH BERNHARDT.

Il n'aurait en fait pas été maire de Biot, mais aurait fait construire le pont pour se faire élire ! Les Biotois ne se laissant pas impressionner, ils ne l'auraient pas élu. D'autres bruits sembleraient indiquer qu'il aurait fait construire le pont car l'ancien (le Pont Vieux) était trop étroit pour sa grosse voiture. Que de belles histoires ! Elles sont toutes fausses bien sûr, mais comme vous le verrez, la réalité est tout aussi étonnante.

LUCIEN MURATORE, L'UN DES PLUS GRANDS TÉNORS DU MONDE DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XXÈME SIÈCLE

Lucien Pierre Muratore est né à Marseille le 29 août 1876. Il commence sa carrière comme acteur avec Réjane et Sarah Bernhardt. Ténor remarquable, il part aux Etats-Unis où il fera une carrière extraordinaire, essentiellement à l'opéra de Boston. Il épouse en 1913 celle qui est considérée comme l'une des plus belles femmes du monde, et la plus grande soprano, Lina Cavalieri, italienne. Il y a toujours plus de cartes postales de Lina Cavalieri que de n'importe quel autre chanteur d'opéra. Elle sera incarnée en 1955 par Gina Lollobrigida dans « la donna piu belle del mondo », une biographie filmée de sa vie assez extraordinaire (élevée dans la rue, orpheline à l'âge de 15 ans, vagabonde, ...). Lucien et Lina parcourent le monde

et volent de succès en succès. Quand en 1918, la grippe espagnole menace la Californie, le président de l'université de Berkeley doit annuler toutes les manifestations publiques et il s'excuse d'interdire le concert du plus grand ténor du

monde, Lucien Muratore (Daily Californian, du 16 octobre 1918). Les faits et gestes de Lucien Muratore sont dans tous les journaux. Au milieu des années 20, la situation du couple n'est pas brillante et Lucien Muratore divorce en 1927. Le numéro du Times du 28 mai 1928 indique que la raison du divorce est l'admiration

que Lina Cavalieri manifestait pour Mussolini (qui fût l'un des 840 hommes à la demander en

mariage !). Quoique qu'il en soit, Lucien Muratore se remarie à Nice début 1928 avec une jeune



LES VISITEURS DU SOIR

CINÉMANIMÉ

Courts métrages de J.F.Laguionie
Jeudi 2 novembre à 16h
Dimanche 5 novembre à 14h30 et 16h

QUAND J'ÉTAIS CHANTEUR

Dimanche 5 novembre à 18h
Lundi 6 novembre à 14h30 et 20h30

Dans le cadre du mois du documentaire :

UNE VÉRITÉ QUI DÉRANGE
Jeudi 2 novembre à 20h30
Dimanche 5 novembre à 20h30

INDIGÈNES

Jeudi 9 novembre à 20h30
dimanche 12 novembre à 18h et 20h30
Lundi 13 novembre à 20h30

LES ARTISTES DU THÉÂTRE BRÛLÉ

Jeudi 23 novembre à 20h30 en partenariat avec les bibliothèques de Biot.

16ÈMES CINÉMAS D'AILLEURS : FEMMES D'ASIE

10 FILMS : CORÉE, INDE, CHINE, JAPON
Du mardi 14 au lundi 20 novembre (programme spécial)

LA CHANTEUSE DE PANSORI (CORÉE)

Mardi 14 novembre à 20h30

CHOKER BALI (INDE)

Mercredi 15 novembre à 20h30

LES FEMMES DU LAC PARFUMÉES (CHINE)

Jeudi 16 novembre à 20h30

IVRE DE FEMMES ET DE PEINTURE (CORÉE)

Vendredi 17 novembre à 20h30

WATER (INDE)

Samedi 18 novembre à 18h

KHAMOSH PANI (PAKISTAN)

Samedi 18 novembre à 20h30

JIBURO (CORÉE)

Dimanche 19 novembre à 15h

L'HIRONDELLE D'OR (CHINE)

Dimanche 19 novembre à 18h

SHANGAI DREAMS (CHINE)

Dimanche 19 novembre à 20h30

LA FEMME DE SEISAKO (JAPON)

Lundi 20 novembre à 20h30

CINÉMANIMÉ : NAUSICAA DE LA VALLÉE DU VENT

mercredi 22 novembre à 17h30 et dimanche 26 novembre à 15h

THANK YOU FOR SMOKING (V.O.)

Dimanche 26 novembre à 18h et 20h30 lundi 27 à 20h30

PATRIMOINE : BULLITT DE PETER YATES

Mardi 28 novembre à 20h30

En prévision :

ENFANTILLAGES
du 1er au 3 décembre : U, AVANT-PREMIÈRE : PICCOLO, SAXO ET CIE, FRANZ ET LE CHEF D'ORCHESTRE, PATATE.
LITTLE MISS SUNSHINE, CINÉ MÔME : AZUR ET AZMAR

Programme sous réserve





actrice, Marie Thérèse Brissaud, âgée de 23 ans.

Lina Cavalieri se remariera avec un prince russe et mourra tragiquement à Florence en 1940, victime d'un raid aérien.

Pourquoi Lucien Muratore vient-il à Biot ? Ce peut être suite à un Bal des Petits Lits Blancs, au milieu des années 20, qui se tint aux Aspres, dans la somptueuse propriété de M. Bailby, le célèbre directeur du journal « L'intransigeant ». Lucien Muratore aurait alors acheté une propriété route des Clausonnes. Il se promenait le soir avec sa jeune épouse et bavardait simplement avec les voisins.

• LUCIEN MURATORE, MAIRE DE BIOT

Lucien Muratore est élu conseiller municipal le 5 mai 1929. Le 12 mai 1929, le conseil municipal, composé de Lucien Muratore, François Montessan, François Monfort, Marius Rolando, Félix Bel, Martial Camatte, Jacques Mirascou, Jacques Moutet, Joseph Fanton d'Andon, Ernest Camatte, Joseph Aussel et Jean-Baptiste Sémerie, élit Lucien Muratore maire de Biot

avec onze voix et un bulletin blanc.

Le magazine américain «Time» annonce cette élection dans son numéro du lundi 10 juin 1929.

Josette Léone, qui avait huit ans à cette époque, se rappelle très bien le soir de son élection, qu'il fêta en chantant « Mireille » au Cercle Républicain.

Le 17 novembre 1929, sur la proposition du maire, le Conseil Municipal « exprime le vœu que l'administration des Ponts et Chaussées procède à l'étude de l'élargissement

du chemin vicinal de Biot à Antibes trop exigü malgré la rectification faite aux abords de façon à le rendre accessible à la circulation moderne».

En ces temps là, les Biotois adoraient voter. Des élections ont à nouveau lieu en juillet puis en août 1930. Lucien Muratore est élu conseiller municipal au premier tour, ainsi qu'Edouard Péguilhan. Bien qu'absent (excusé par télégramme), le conseil municipal du 10 août 1930 ré-élit Lucien Muratore maire

de Biot.

Le 27 novembre 1930, les Ponts et Chaussées rendent le résultat de leurs études. La rectification du chemin vicinal et la construction du Pont coûtent 300.000 frs (148.000€ 2004), subventionnés à hauteur de 61% par le département et de 14% par l'Etat. La commune de Biot doit donc payer 25% du coût total soit 75000 frs (37.000 euros 2004). C'est une somme considérable pour la commune, mais « considérant que le redressement du tournant de St Jean et la construction d'un nouveau pont sur la Brague, étant donné la circulation intensive de véhicules et notamment d'automobiles sur le chemin vicinal de Biot à Antibes, sont de toute utilité », le Conseil Municipal donne une suite favorable au projet.

Le coût est probablement trop élevé, ce qui conduit L. Muratore à chercher des financements extérieurs pour soulager la part de 75 000 frs de la commune. Le conseil municipal du 1er octobre 1931 accepte trois dons effectués par le Député Louis-Dreyfus (25.000 frs), Léon Bailby, directeur du journal L'intransigeant et propriétaire du domaine des Aspres (10.500 frs) et L.Muratore (18.000 frs soit 8900 euros 2004). La légende veut que L. Muratore ait organisé des concerts où il chantait pour rassembler ces 18.000 frs. Sur la proposition de M Fanton d'Andon, adjoint, « le Conseil vote les félicitations les plus sincères et les plus élogieuses pour le dévouement inlassable dont fait preuve notre sympathique Maire aux intérêts généraux du pays, il adresse ses remerciements



les plus chaleureux aux généreux donateurs qui, par leurs dons, ont rendu possible une amélioration dont les bienfaits seront vivement ressentis par la population toute entière ».

Mais les travaux sont difficiles et une couche d'argile dans le lit de la rivière nécessite un sur-coût de 47 000 frs dont 11 750 frs aux frais de la commune, augmentation acceptée par le Conseil Municipal le 26 mai 1932.

Déjà à cette époque, L. Muratore est le plus souvent à Paris et il n'assiste que rarement aux réunions du Conseil Municipal. Il démissionne de sa fonction de Maire (mais reste conseiller municipal) et est remplacé le 8 avril 1934 par Gustave Berlie. Le pont est terminé cette même année. Le 12 août 1934, Honoré Durbec, conseiller municipal, propose de donner le nom de Lucien Muratore au nouveau pont sur la Brague, proposition acceptée par le conseil municipal (ce même jour, la Place des Arcades est renommée Place Lambert Geoffroy !).

Lucien Muratore n'aura été maire de Biot que cinq années. Un mandat qui aura vu la construction du pont sur la Brague. La lecture des délibérations du Conseil Municipal montre que Lucien Muratore a tenté d'agrandir le territoire de la commune de Biot. Le 28 septembre 1929, « Monsieur le Maire expose au Conseil que la limite du territoire de Biot sur la rive gauche de la Brague se termine au Pont de la Romaine, il est étrange que la commune de Biot soit encerclée par celle d'Antibes et n'ait pas de débouché jusqu'à la mer, alors que toutes les autres Communes avoisinantes, Vallauris, Antibes, Villeneuve Loubet, Cagnes, Saint-Laurent du Var, etc. touchent à la voie ferrée et à la mer. Il dit à ce propos qu'il s'est entretenu de cette affaire avec Monsieur le Maire d'Antibes et que la question aussi ardue qu'elle se présente est réalisable ».

Le conseil donne un avis favorable à ce que Lucien Muratore fasse « toutes les démarches utiles pour que cette question reçoive la satisfaction désirée ».

Nulla mention ensuite de ces démarches dont l'issue ne faisait pas de doute !

• L'AFFAIRE DE LA MACHINE À ECRIRE

L'une des premières actions de Lucien Muratore maire est de moderniser les services communaux en louant une machine à écrire (peut-on voir là une influence de ses séjours aux Etats Unis ?). Le 30 mars 1930, le Conseil Municipal vote un crédit, sur proposition de

LUCIEN MURATORE N'AURA ÉTÉ MAIRE DE BIOT QUE CINQ ANNÉES. UN MANDAT QUI AURA VU LA CONSTRUCTION DU PONT SUR LA BRAGUE.

Monsieur le Maire, pour payer la location d'une machine à écrire du 27/06/29 au 27/03/30, pour la somme de 540 frs (266 euros 2004). Le 27 décembre 1930, «Le Maire dépose sur le Bureau une Note, émanant de l'Institut Gaudio place Macé à Antibes, s'élevant à la somme de 540 frs 50 centimes, pour location d'une machine à écrire du 27 mars 1930° au 27 décembre 1930 soit neuf mois à 60 francs par mois. Le Conseil considérant que la location d'une machine à écrire au prix cité ci-dessus est onéreuse pour les finances

municipales, décide qu'il y a lieu de cesser cette location». Lucien Muratore n'arrive pas à convaincre les Conseillers de l'utilité d'une machine à écrire. Biot va donc à nouveau écrire à la main. Mais un miracle se profile à l'horizon. Lors de la séance du Conseil du 10 février 1931, « Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Péguilhan, adjoint supplémentaire, a fait Don à la Mairie d'une machine à écrire Remington ; il remercie son collègue et lui adresse ses plus vives félicitations. Le Conseil à l'unanimité joint ses félicitations à celles de Monsieur le Maire ».

Biot écrit à nouveau à la machine.

• LUCIEN MURATORE, L'ACTEUR DE CINÉMA

Lucien Muratore joua dans quelques films. En 1914 dans Manon Lescaut, avec Lina Cavalieri (est-ce là qu'il la rencontra ?), puis en 1918 et 1924. Mais la grande transition fût celle du cinéma parlant. Le premier film français parlant date de 1929 (Les Trois Masques d'André Hugon). Le chant était d'une grande importance et les chanteurs étaient les vedettes. En 1931, Lucien Muratore («le ténor de la TSF») devient l'acteur de cinéma

le plus en vue. A cette époque, il est maire de Biot, mais comme son manque d'assiduité aux conseils municipaux l'atteste, il vit en fait à Paris. Son film phare est « Le Chanteur Inconnu», qui fit le plus grand nombre d'entrées de cinéma en 1931. Il est curieux de voir que cet événement est sorti de la mémoire collective des Biotois, alors que cela dû être un évènement important. Josette Léone se rappelle être allée cette année-là voir Le Chanteur Inconnu au cinéma Antipolis, Boulevard Wilson à Antibes. Il tourne encore quelques films jusqu'en 1935. Lucien Muratore décéda le 16 juillet 1954 à Paris.

Patrick Navard pour le Groupe Patrimoine



LA VIE DU MUSEE

“ Le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises a été le cadre d'une activité intense au mois de septembre.

Le 8 septembre, organisée en partenariat avec la municipalité et le Musée national Fernand Léger, l'inauguration de l'exposition «Fernand Léger à Biot» a attiré une foule nombreuse. Grâce à un temps favorable, Biotois et admirateurs de l'artiste ont pu se réunir devant la galerie de la place de la Chapelle. La présidente des «Amis du Musée» a, tout d'abord, évoqué la personnalité attachante de Fernand Léger, ainsi que son œuvre céramique réalisée exclusivement à Biot en collaboration avec les céramistes Roland et Claude Brice, puis elle a remercié tous ceux qui ont apporté leur concours à cette exposition. Ensuite, Maurice Fréchuret, direc-

teur des musées nationaux pour les Alpes-Maritimes, a confirmé la réouverture du Musée national Fernand Léger, fermé depuis beaucoup trop longtemps. Enfin, le maire, François-Xavier Boucand, a mis l'accent sur le nombre important d'artistes de qualité et la richesse de la production artistique de Biot dans la deuxième moitié du 20ème siècle. La soirée s'est

AU TOTAL, POUR CES JOURNÉES DES 16 ET 17 SEPTEMBRE, PLUS DE 700 VISITEURS ET AUDITEURS ONT PROFITÉ DU PROGRAMME OFFERT PAR L'ASSOCIATION.

terminée avec un sympathique cocktail offert par la municipalité et le pôle Culture Jeunesse Communication.

Le week-end suivant, il y avait de nouveau effervescence au 9 rue Saint Sébastien. Le 16, lors de la Fête des Associations, de

nombreux visiteurs, touristes et Biotois, sont venus découvrir ou revoir notre musée. Ils ont pu participer à un concours doté de nombreux prix, dont quelques très belles éditions d'art.

Le 17, lors de la Journée Européenne du Patrimoine, qui a de plus en plus de succès, le musée avait organisé, à heures fixes, des visites commentées de l'Eglise Sainte Marie-Madeleine. Cette expérience réussie devrait être renouvelée. A 17 h, une conférence de Benoît Peckle sur le thème de « La ville, lieu de citoyenneté depuis l'antiquité », a réuni de nombreux auditeurs.

Au total, pour ces journées des 16 et 17 septembre, plus de 700 visiteurs et auditeurs ont profité du programme offert par l'Association. Ce résultat encourageant incite l'équipe à poursuivre ses activités au cours de l'année prochaine.



AUDE À LA BRAGUE PAR L'AMICALE BIOTOISE DES TRADITIONS

LA BRAGUE

“ Tu fus pendant de nombreuses années, la fortune et le démon de nos plaines.

Dans un temps pas trop éloigné quelquefois

L'été quand tu ne coulais plus on venait se baigner dans tes trous qui portent si bien ce joli nom de lono

Où parfois l'on y pêchait ces malheureux poissons afin de les sauver en les mettant dans les bassins d'arrosage de nos parents

Souvent après l'école nous allions faire nos concours de plongeurs ou réaliser des exploits en na-

tation au Meï, à La Rasclau, au Perdiguier, au Cordonnier

Mais malheureusement actuellement ton eau n'est plus aussi limpide depuis que ce grand escogriffe de Sophia Antipolis a envahi les jolies petites forêts méditerranéennes qui te bordaient

Tes sous-bois ont grâce à toi échappé à ce massacre

Quel régal des yeux pour les personnes qui, cheminant sur tes berges découvrent des frênes, des saules, des noisetiers sauvages, des trembles, des ormes qui recouvrent si joliment ton lit

Afin de te rendre agréable à l'œil et garder ton eau au frais pour

admirer ces petites cascades de calcaire faite naturellement au fil des ans

Dues à l'érosion, rajoute un complément à ta beauté quelques unes sont malheureusement recouvertes de mousse indiquant un certain niveau de pollution de ton eau

Depuis ta source à Chateaneuf sous ces platanes immenses du chemin du bossu pendant les vingt huit kilomètres où se trouve ton embouchure étranglée de la gare de Biot on t'aime tout de même bien comme tu es.

Emile Cheval

Président de l'Amicale

Sies agundo de noumbrouso annado la fourtuno et lou demoun di nostro plano

Dintre un tèm pas forço luen quauco-fes

L'estiéu quouro toun aigo courrié plus,

Sian ana se bagna dintre li tièu traou

Que sounaon d'aquèu noum "lono" dedins

Li cau anavien pesca aqueli malrous péis, pèr li sauva

Eroun jeta dedins li bacin d'arrosage di nostro parènt

Souvènt après l'escolo sanavo faire

Li concour de plounjoun e tambèn neda au meï, à la rasclau, au perdiguier, au courdounnier

Mai malrousamen, aro toun

aigo es plus autant lindo

Despièi que aquèu galapian de Sophia-Antipolis a envahi li poulido pichino fourèst que te bourdavoun.

Li souto-bos gràci a tu en escapa en aquèu massacre ensin resto uno regalado di œil pèr li gènt quouro faran la caminado Dessubre li dougo destaparan,

de frais, d'aumarino, de piboulo blanco, de coudrier, d'ourmé que poulidamen recurboun toun liè aco

Pèr garda toun aigo fresco, ansin resto

Poulido et agradablo a la visto

Quouro si badara aqueli pulidouno cascadeto facho naturalamen

Au fièu d'annado pèr l'usuro di pèire

Permete de rajusta un coumplemen a ta belesso

Se pau arriba que sieguoun souvènti-fes revestido de mouso

Aco ensigna malrousamen lou nivèu de poulitioun de toun aigo

Despièi ta sourço a Castèu-Nou souto li platano immènso d'au

Camin d'au Gibous durant li vint vue kiloumètre jusquo a ta sourtido tant estranglado de la gare de Biot.

Nous autre t'èimant bèm coumo sies.

Emile Cheval

Président de l'Amicale



VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ÉCOLES : DES ORDINATEURS DANS LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES



La commune a équipé d'écrans plats les ordinateurs récupérés dans une entreprise et installés par un parent d'élève.



Les portables dans la classe de Mr Marty

En fin d'école primaire, les instructions officielles de l'Éducation Nationale demandent que tout élève de CM2 ait acquis les compétences du Brevet Informatique Internet : le B2i.

En 2005, la commune de Biot a donc décidé d'équiper les écoles pour que les conditions matérielles nécessaires à l'obtention de ce B2i soient réalisées, et a prévu à cet effet un budget de 30 000 €.

Des concertations entre la commune et les équipes pédagogiques de chaque école élémentaire ont été faites. Cela a permis une optimisation de l'équipement en fonction des demandes des enseignants et de leurs organisations pédagogiques.

Fin 2005, les écoles élémentaires Langevin et St Roch ont reçu un ordinateur fixe et une imprimante couleur par classe, un nouvel ordinateur pour la direction, une imprimante laser réseaux, et un lot de 3 ordinateurs portables pour l'école. Ce dernier équipement donne la possibilité d'organiser des ateliers informatiques dans les classes selon les besoins.

Au budget 2006, ce sont à nouveau 30 000 € qui ont été alloués pour l'équipement informatique de l'école élémentaire de Moulin Neuf et l'école Eugène Olivari. Pour Moulin Neuf, en fonction des ordinateurs récents déjà installés, l'équipement est complété pour une

configuration de deux ordinateurs fixes et une imprimante couleur par classe, un ordinateur fixe pour la bibliothèque, un ordinateur fixe pour la direction ainsi qu'une imprimante laser réseau.

Enfin, pour Eugène Olivari, qui possède une salle informatique, la dotation est d'un ordinateur fixe et d'une imprimante couleur par classe élémentaire. La salle informatique a été installée de manière exemplaire par un parent d'élève début 2006 avec des ordinateurs fixes récupérés dans une entreprise de Sophia. Pour compléter cette donation, la commune a équipé cette salle de claviers français, de souris et de 11 écrans plats, ce qui permet de gagner de l'espace sur les tables de travail. Cette salle est donc parfaitement fonctionnelle.

L'Éducation Nationale dans le cadre de projets en TICE*, a doté la classe de Mme Maurel d'un Tableau Blanc Interactif (il y en a 25 dans le département), la commune a participé à son installation.

Tous les ordinateurs installés sont en réseau et connectés en haut débit. En cette fin d'année 2006, toutes les classes élémentaires de la commune sont donc connectées à Internet.

*Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation

Gérard Corboli
Adjoint à l'éducation
Guilaine Debras
Conseillère municipale



Calcul mental ou orthographe, les élèves de Mme Maurel utilisent le Tableau Blanc Interactif. Il a été attribué par l'Inspection Académique qui a souhaité soutenir la commune de Biot dans les nouveaux équipements TICE.

CLSH ET GARDERIE DU SOIR : TARIFICATION 2007

Afin de bénéficier de la tarification dégressive pour les prestations du Centre de Loisirs et de la garderie du soir, pour l'année 2007

Les familles dont les enfants fréquentent les écoles de Biot doivent fournir au Pôle Éducation :

- soit le quotient familial délivré par la CAF sur les revenus

2005

- soit la photocopie de l'avis d'imposition du foyer sur les revenus 2005 (A3 recto verso) avant le 24 novembre 2006.

A défaut, la tarification dégressive ne pourra être calculée et le tarif normal sera appliqué.



BOURSE AUX SKIS, VÊTEMENTS, JOUETS DE L'APE DE L'ÉCOLE DU MOULIN NEUF AU STADE P.BEL

Continuez à venir nombreux à la bourse aux skis, vêtements d'hiver, jouets, livres, vélos, matériel de puériculture, jeux vidéo... les 13, 14, 15 et 16 novembre, au stade de football Pierre Bel, chemin des combes, parking assuré gratuit.

Tout le monde peut venir vendre et acheter à petits prix, c'est l'occasion de vider vos placards et de faire des affaires.

• DÉPOT/VENTE :

Lundi 13 novembre à partir de 10h30

• VENTE :

- Lundi 13 novembre de 10h30 à 18h30 non stop
- Mardi 14 novembre de 8h30 à 18h30 non stop
- Mercredi 15 novembre de 9h

à 18h non stop

- Jeudi 16 novembre de 8h30 à 12h

• RETRAIT :

- Jeudi 16 novembre de 12h à 14h

N'oubliez pas de coller une étiquette sur chaque article avec les 4 premières lettres de votre nom, la taille, le prix de vente et établir une liste récapitulative.

L'association gardera 30% sur les ventes, cet argent sera intégralement redistribué à l'école pour participer au financement de plusieurs projets et manifestations et permettra aussi de financer les spectacles et sorties de Noël. Les vêtements invendus et les gains devront impérativement être retirés le jeudi 16 novembre entre 12h et

14h. Tous les vêtements restants seront distribués à des personnes et familles dans le besoin, ainsi qu'à des œuvres humanitaires. (Je recherche toujours des vêtements pour un garçon de 13 ans).

N'hésitez pas à contacter Florence Capuzzo au 04 93 65 57 07.



ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

LA NAVETTE DU MARCHÉ – LE RÉSEAU ENVIBUS – LE PDU – À BIOT, ON AVANCE EN TRANSPORT EN COMMUN...



pratique pour nous qui ne sommes pas très familiers avec le village» nous confient M. et Mme. S., un autre couple de retraités. Ce sont là les quelques remarques recueillies dans le bus du mardi.

Environ 35 personnes empruntent chaque mardi la navette du marché depuis leurs quartiers jusqu'au village et ... il reste des places dans le petit bus gratuit qui, aux

NOUS SIGNALONS AUX ÉTUDIANTS QUE LE RÉSEAU DU CONSEIL GÉNÉRAL (TAM) OFFRE DES CARTES D'ABONNEMENT GRATUITES POUR SE RENDRE DU LIEU DE RÉSIDENCE À LEUR LIEU D'ÉTUDES

dières des habitués, est ponctuel et régulier. Ils félicitent par ailleurs la gentillesse du chauffeur.

« Nous empruntons la navette du marché tous les mardis et nous nous en réjouissons, mais nous ne pouvons rien faire contre les irréductibles de la voiture », disent M. et Mme P., un couple de retraités habitant chemin St Julien. «Je suis prête à distribuer les tracts de la navette dans les boîtes aux lettres de ma résidence» renchérit Mme L. «Les arrêts ne sont pas bien identifiés sur les tracts» ajoute Mme T. «Et aucun plan n'est affiché au parking de la Beaume, de sorte que je dois toujours renseigner quelqu'un» ajoute Mme N. «Je suis en congé maternité et cette navette est un grand soulagement» nous rassure Mme D. enceinte de 8 mois. «Nous avons eu les infos à l'Office de Tourisme en arrivant à Biot au début du mois et c'est très

Quant au réseau Envibus, il évolue en fonction des observations pertinentes des usagers, des chauffeurs, de l'Autorité Organisatrice (CASA), de la société exploitante (STU) : sur notre commune, rappelons-le, il s'agit des lignes 10 (Antibes-Valbonne via Biot village par le RD4), 21 (Valbonne gare des Messugues- Biot village- gare des Messugues via Sophia Antipolis), 7 (Bois Fleuri- Gare routière d'Antibes via Biot village et lycée L.de Vinci). L'ensemble du dispositif vidéosurveillance est installé dans les véhicules et les radiotéléphones sont opérationnels, les annonces sonores et écrans dynamiques sont, comme promis, en cours d'installation avec un affichage en temps réel. La gamme tarifaire

s'inscrit toujours dans une démarche d'attractivité avec le ticket unité valable 3 heures contre une heure précédemment, une démarche de solidarité où le pass annuel et mensuel est accessible à présent aux personnes de -26ans et +60 ans (au lieu de 70 ans) et enfin une démarche de simplification avec le pass hebdomadaire du lundi au dimanche qui devient un pass de 7 jours de date à date.

J'en profite pour vous demander d'excuser l'équipe municipale au sujet de la non délivrance des titres de transport en mairie et vous assure qu'une solution est actuellement en négociation, à l'heure où nous écrivons ces lignes. Les renseignements, les fiches horaires sont toujours disponibles en mairie et à l'Office de Tourisme, ainsi que des fiches de réclamations.

La concertation publique pour le Plan de Déplacement Urbain (PDU) est toujours ouverte en mairie, qui met à la disposition de tout le monde un registre destiné à recevoir les remarques et suggestions sur le diagnostic des déplacements et enjeux de mobilité sur notre territoire.

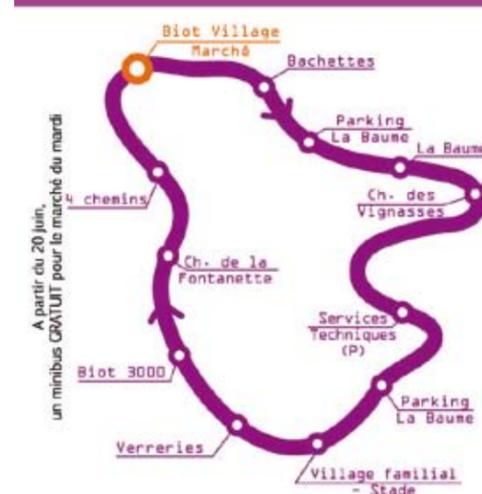
Enfin et pour ne pas faire d'ostracisme, nous signalons aux étudiants que le réseau du Conseil Général (TAM) offre des cartes d'abonnement gratuites pour se rendre de lieu de résidence à leur lieu d'études (consulter le site du CG06 pour en savoir plus).

Apprenons ensemble à nous déplacer autrement qu'en voiture ; l'automobile disposant encore d'un quasi-monopole (91%) de nos déplacements quotidiens !

Joëlle Mazuet

Déléguée aux Transports et Déplacements

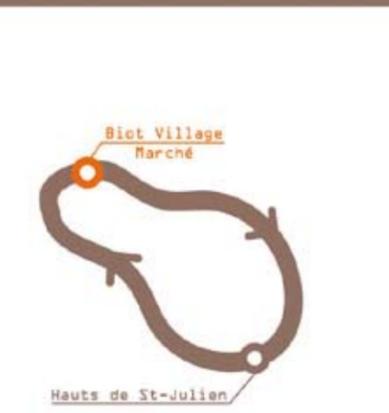
VOUS HABITEZ LE QUARTIER VIGNASSE - LA BAUME



Biot Village	9h00	10h20	11h40
Ch. des Vignasses	9h10	10h30	11h50
Biot Village	9h25	10h45	12h05

Service du mardi toute l'année sauf jours fériés

VOUS HABITEZ LE QUARTIER SAINT-JULIEN



Biot Village	9h25	10h45	12h05
Hauts de St-Julien	9h32	10h52	12h12
Biot Village	9h40	11h00	12h20

Service du mardi toute l'année sauf jours fériés

VOUS HABITEZ LE QUARTIER CHEVRE D'OR- FANTON D'ANDON



Biot Village	9h40	11h00	12h20
Chevre d'Or	9h48	11h08	12h28
Biot Village	9h55	11h15	12h35

Service du mardi toute l'année sauf jours fériés

VOUS HABITEZ LE QUARTIER LES CABOTS - VAL DE PÔME



Biot Village	10h00	11h20	12h35
F. Léger	10h07	11h27	12h42
Biot Village	10h15	11h35	12h50

Service du mardi toute l'année sauf jours fériés

VENTE DE TITRE DE TRANSPORT

En attendant de reprendre un service régulier de vente des titres de transport en mairie, un agent de la Communauté d'Agglomération assurera ce service pendant les mois de novembre et de décembre aux jours et heures suivants :

- Du 13 au 24 novembre, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- Du 11 au 22 décembre, de 9h à

12h30 et de 13h30 à 17h
CONTACT :
Mairie de Biot, Service Accueil des Habitants et vie civile
04.92.91.55.80
En dehors de ces permanences qui se tiendront en mairie de Biot, la délivrance des titres de transport est assurée dans les points de

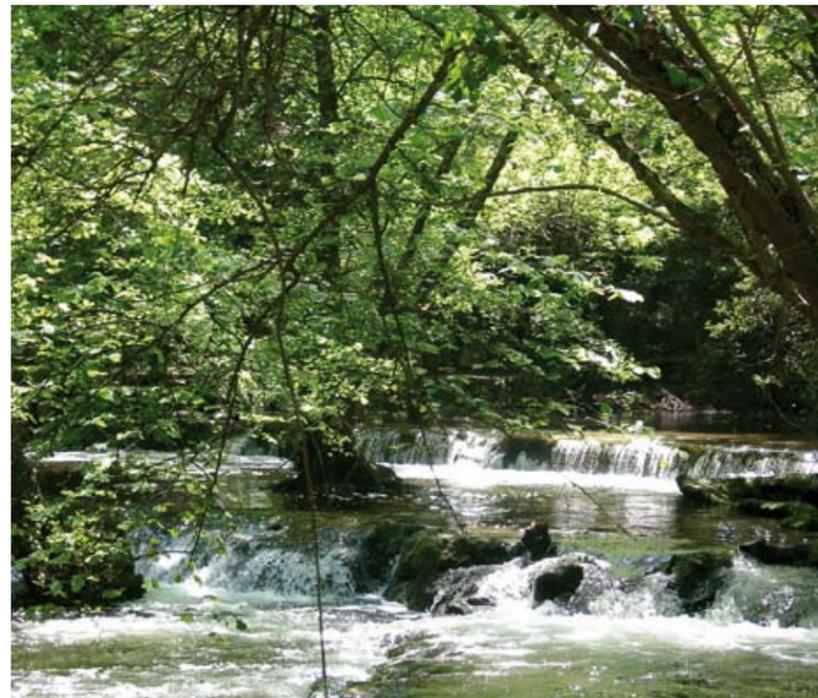
vente habituels :
GARES ROUTIÈRES :
• Antibes Centre : 1 place Guynemer – 04 89 87 72 00
• Valbonne Sophia-Antipolis : route des Dolines – 04 89 87 72 00
• Vallauris : route de Grasse – 04 89 87 72 00
Merci de votre compréhension

LES PARCS NATURELS DÉPARTEMENTAUX

« Depuis l'année 2000, le partenariat avec différentes associations a permis la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement sur les parcs naturels départementaux. Le programme permet à tous les publics de découvrir les richesses naturelles de notre environnement. Cette action de valorisation des parcs départementaux s'articule autour de trois axes : la citoyenneté, l'éducation à l'environnement, la culture scientifique centrée sur le patrimoine.

• **Atelier technique** : les secrets de la nature à travers des expériences, des jeux, des observations... Un animateur aidera le public à trouver des réponses à ses questions, avec du matériel mis à disposition et des ouvrages spécialisés. L'accès est possible à tout moment.

• **Sortie découverte** : d'une durée de deux heures, ces visites guidées de sensibilisation conduisent le public vers la nature avec, pour objectif, l'éveil des sens. Grâce à des activités plus techniques et instrumentalisées, le public peut approfondir ses connaissances sur la flore, les champignons, les insectes, le sol, la géologie, l'eau.



• **ATELIER TECHNIQUE** :
10h-13h30

• **SORTIE DÉCOUVERTE** :
14h30 à 16h30
Parc de Vaugrenier
Rdv prairie des jeux d'enfants
RD35

• **HISTOIRE ET PAYSAGE** :
Samedi 11 novembre

• **SOL, UN MILIEU VIVANT** :
Mercredi 15 novembre

Pour tous renseignements :
04 92 60 78 78
www.planete-sciences.org/mediterranee.



FERMETURE DES DÉCHETTERIES DE TOURRETTES-SUR-LOUP ET DE VALBONNE

Afin d'améliorer l'accueil des usagers et remettre aux normes les déchetteries, des travaux vont être engagés par la Communauté d'Agglomération sur les déchetteries de Tourrettes-sur-Loup et de Valbonne.

Pour des raisons de sécurité, le service de gestion des déchets est contraint de fermer intégralement les sites aux particuliers.

• **JOURS DE FERMETURE DES DÉCHETTERIES** :

- Du 16 au 31 octobre à Tourrettes-sur-Loup

- Du 1er novembre au 17 décembre à Valbonne

Des solutions temporaires sont recherchées pour offrir à la population une continuité du service.

• **DANS CETTE ATTENTE, LES DÉCHETTERIES D'ANTIBES ET DE VALLAURIS RESTENT OUVERTES AU PUBLIC** :

- Vallauris, chemin des tuilières :
Du lundi au vendredi 8h30-11h45 / 13h45-16h45, fermée le mercredi après-midi, samedi 9h-11h45.
Contact 04.92.38.06.11

- Antibes, ZI des 3 moulins :
Du lundi au samedi 8h-11h45 / 13h45-17h45
Contact 04.92.91.92.99

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis
Direction Environnement-Déchets
Tél. 04.89.87.72.10



VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

CAMBRIOLAGES : LES FAIRE RECULER ENCORE !

« Madame,

Votre courrier m'a beaucoup touché car de manière très humaine il me rappelle à mes obligations d'élus chargé de la sécurité dans notre commune.

Permettez moi, au delà de l'angoisse, voire du désespoir qui peut naître après une agression, un cambriolage, de vous exprimer toute ma solidarité et ma détermination dans l'engagement que nous avons pris de n'accepter aucune des injustices qui frappent nos concitoyens.

Et l'agression physique, le cambriolage sont inacceptables... »

Ces quelques phrases sont extraites de la réponse que j'ai faite à une habitante de l'avenue des Fauvettes, suite au cambriolage dont elle fut victime en septembre 2006. Alors ?

Alors je ne botte pas en touche ! Si les cambriolages, notamment de maisons individuelles sur Biot, sont en diminution grâce aux efforts conjoints de la gendarmerie nationale et de la police municipale, il n'en demeure pas moins qu'ils sont inacceptables.

Que nous disent les chiffres du ministère de l'intérieur ? Que, depuis le début de l'année, les délits de voie publique et les cambriolages sont en régression notable sur l'ensemble de la commune de Biot. C'est clair.

Mais les chiffres ne disent pas tout et ne représentent jamais totalement la réalité des faits. En tous cas, ils ne disent jamais les traumatismes subits.

En France, il se produit environ 1000 cambriolages par jour*. Surtout pendant la journée et y compris parfois avec les occupants présents.

Ceci pour rappeler chacun à sa propre obligation de vigilance pour lui-même et son entourage familial ou son voisinage.

Personne ne vous reprochera jamais d'être trop prudent, de respecter certains principes de bon sens.

Personne ne vous reprochera d'appeler la police ou la gendarmerie pour prévenir de l'inquiétude qui naît de présences trop inhabituelles.

Et personne ne peut vous décourager de porter plainte

dans un commissariat de Police Nationale ou dans une brigade de la Gendarmerie Nationale, si vous êtes la victime d'une agression, d'un cambriolage ou d'un autre fait.

Pour sa part, notre brigade de gendarmerie a mis en place un vaste dispositif visible**, dans la durée et dans les moyens, pour faire reculer encore plus les cambriolages. La Police Municipale de Biot est totalement inscrite dans ce dispositif. Car c'est la volonté clairement affirmée de vos élus. C'est dans ce cadre préventif que de nombreux points de contrôle routiers sont effectués dans les différents quartiers de la commune.

* Source : www.ond.fr

** Pour des raisons évidentes d'efficacité vous n'en connaîtrez que la partie visible.

Philippe Mouradian
Adjoint au Maire,
délégué à la Sécurité



▣ VOTRE SÉCURITÉ

Protégez votre domicile contre le cambriolage

• NOS CONSEILS

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un entrebâilleur,...
- Protéger vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Un système d'alarme peut toujours être utile.
- Fermer bien votre porte lorsque vous êtes chez vous.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres.
- Laissez éventuellement un double chez une personne de confiance.
- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.
- Placez vos bijoux et valeurs en

lieux sûrs (évités les cachettes les plus connues : piles de linge, boîtes de lessives, réfrigérateurs, etc.).

· Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

• QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE DURABLE ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Signalez votre absence à la Police Municipale ; dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une tournée de

surveillance sera alors mise en place.

· Faites suivre votre courrier ou faites-le prendre par une personne de confiance : une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence.

· Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.

• POUR RENFORCER CES MESURES

- Avisez la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale pour toutes présences inhabituelles.

Votre police municipale :
04.93.65.06.66

Gendarmerie Nationale :
04.93.65.22.40



▣ AMICALE DE BOIS-FLEURI : PROBLÈME DE SÉCURITÉ

« La sécurité dans le quartier de Bois-Fleuri ! Voilà un problème récurrent qui resurgit à chaque assemblée générale, parce qu'il se nourrit des événements du quotidien éternellement renouvelés, ce qui préoccupe à juste titre tous les habitants. Chaque année, l'espoir de temps meilleurs renaît, chaque année les promesses que quelque chose va se faire se renouvellent.

Se rendant à l'évidence que rien ne changera jamais sans une action volontariste de l'A.

B.F., son conseil d'administration a décidé de lancer une vaste enquête auprès de l'ensemble des habitants du quartier portant sur tous les cambriolages, vols et autres dégradations qui se sont produits ces trois dernières années. Les résultats de ce recensement constitueront un dossier sérieux et fiable qui rendra possible une action volontariste de la part de l'A.B.F. pour que les choses changent.

Cette enquête est actuellement en cours et tout le monde comprendra

qu'il est important que la population se mobilise au maximum pour cette cause qui nous concerne tous. Ceux qui n'ont plus le questionnaire peuvent se le procurer chez un membre du bureau de l'A.B.F. ou répondre tout simplement sur papier libre.

Si des habitants d'autres quartiers de Biot subissent les mêmes angoisses, nous les invitons à prendre contact avec l'A.B.F. en vue d'une action concertée.



▣ ÉCONOMIE TOURISME

▣ UNE CHARTE DE QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE RESPECT DU CONSOMMATEUR POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire de Biot a été créé dans le cadre du FISAC, voilà plus de 2 ans, et le village est devenu, chaque mardi matin, un lieu de vie et d'échanges. La ville de Biot souhaite le pérenniser avec une exigence de qualité et s'est engagée pour cela dans l'élaboration d'une charte de qualité de l'accueil et du respect du consommateur, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, des représentants des commerçants et artisans du village, et des représentants des commerçants non sédentaires. Les commerçants signataires de la charte seront repérables par un panneau sur leur étal, mettant ainsi en évidence les meilleurs produits du marché au prix juste.



Marché hebdomadaire de Biot Charte de qualité de l'accueil et du respect du consommateur

PRÉSENTATION DE LA CHARTE QUALITÉ DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE BIOT

Le marché hebdomadaire de Biot doit être un atout supplémentaire du village, en s'inscrivant dans l'exigence qualitative qui caractérise le tissu artisanal et commercial local. La charte de qualité vise à garantir la qualité du marché aux consommateurs locaux ou de passage.

CHAMPS D'APPLICATION

La Charte a été élaborée à l'initiative de la ville de Biot, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, la Chambre des Métiers des Alpes Maritimes, la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes, des représentants des commerçants non sédentaires du

marché de Biot et les associations de commerçants (CAPL) et artisans (MAMAB) de Biot.

La Charte de qualité vient en complément du règlement municipal du marché de Biot. Elle s'adresse aux exposants du marché hebdomadaire, qu'ils soient producteurs, artisans, ou commerçants.

En s'engageant, l'exposant sera prioritaire pour le renouvellement de son attirerment chaque année et bénéficiera des actions de communication qui seront mises en place par la ville de Biot.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La charte établit un partenariat entre la Ville de Biot et les adhérents de la Charte pour le fonctionnement du marché, avec des objectifs communs :

- Pérennisation de la qualité de

l'offre sur le marché.

- Amélioration de l'information auprès des consommateurs.
- Instauration d'un climat de convivialité et de respect entre les exposants, la ville de Biot, et les visiteurs du marché.

LES ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS

• TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES CONSOMMATEURS

· Affichage de l'origine précise pour les produits alimentaires et signalisation si présence d'OGM.

· Affichage du pays de fabrication pour les produits non alimentaires.

· Lisibilité des prix et de l'unité.

· Prix attractifs, compétitifs et stables pour les produits non saisonniers.

• QUALITÉ DE PRÉSENTATION DE L'ÉTAL

- Mise en valeur de l'étal par une présentation soignée.
- Propreté des produits et des stands et respect des règles d'hygiène et de santé.
- Sobriété des panneaux promotionnels : limiter leur taille, éviter les couleurs fluorescentes.
- Respect de la visibilité des vitrines et entrées des commerçants sédentaires, ainsi que des emplacements voisins.
- Affichage du panneau de la Charte.

• RESPECT DES MESURES D'ORGANISATION ET DE RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ

- Respect des horaires du marché.

• Respect de l'emplacement et du métrage attribués lors de l'attirement.

- Assiduité, justification des absences par un courrier à la mairie et, en cas d'urgence, par un appel téléphonique.
- Utilisation des parkings dédiés aux exposants du marché.
- Conformité de l'offre aux articles énoncés dans le KBIS ou le Répertoire des Métiers ou l'attestation de la Mutualité Sociale Agricole et à la présentation faite dans le dossier de demande d'attirement.

• ADHÉSION À L'ESPRIT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE BIOT

- Qualité de l'accueil, convivialité
- Respect du règlement du marché

• Implication dans la dynamique du marché.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BIOT

- Affichage de la charte à l'entrée du marché.
- Création d'un panneau pour chaque signataire, qui sera placé sur l'étal.
- Communication auprès des consommateurs sur les adhérents de la Charte : presse locale, magazine municipal Biot Infos.

L'ADHÉSION À LA CHARTE

La demande d'adhésion à la Charte est annuelle et jointe au dossier de demande d'attirement.



LE MOIS DE DÉCEMBRE S'ANNONCE ÉLÉGANT ET JOYEUX À BIOT

Les commerçants et artisans se sont mobilisés cette année pour préparer les fêtes de fin d'année. En collaboration avec la ville de Biot, ils ont imaginé un programme attractif pour chaque week-end de décembre. Le programme complet sera présenté dans le prochain Biot Infos. De nombreuses animations seront proposées, particulièrement pour les enfants. Mais les parents ne seront pas oubliés : le concours de vitrines permettra au public de voter pour la plus belle mise en scène. Un tirage au sort sera fait parmi les votants qui auront fait le choix gagnant ; le vainqueur et le commerçant élu par le public gagneront chacun une journée de thalassothérapie, un beau cadeau pour éliminer les excès

des fêtes de fin d'année. Une hotte, pleine de présents offerts par les commerçants du village, sera emportée par la personne qui aura évalué sa valeur au plus près. Alors, dès le 1er décembre,

vous êtes invités à découvrir le village paré de blanc et d'argent et les nombreuses idées de cadeaux proposées par les commerçants qui vous conseilleront.



SPORT

LA RANDONNÉE AVEC LE BAC RANDONNÉES

« Dimanche 1er octobre, nous empruntons le chemin des pèlerins pour aller au col des Fenestres à partir de la Madone des Fenestres. Le petit groupe de 10 marcheurs accueillait deux nouvelles recrues : Loïc et Monique. Avec un brouillard capricieux rendant les paysages évanescents, l'ambiance fut un peu magique pour cette jolie balade en plein cœur du Mercantour. Nous avons eu tout le loisir d'observer une horde d'une cinquantaine de chamois, quelques femelles mouflons, que les gardes

du parc nous ont montrés aux jumelles, des marmottes pas encore endormies et un aigle magnifique semblant observer sa proie en tournoyant.

Monique a avoué avoir eu mal au mollet, Loïc a quelquefois cherché son souffle, mais chacun d'entre nous est revenu avec beaucoup de belles images et de l'air pur plein les poumons. Nous pensions voir Claudine et Martine, mais nous savons tous que Claudine est fâchée avec ses chaussures de randonnée ; une fois retrouvées par miracle, une

fois la gauche se transformant en droite (pas facile pour marcher avec 2 pieds droits...).

VOICI LE PROGRAMME DU MOIS DE NOVEMBRE :

- 12 Nov. 06 : Les Cadières de Brandis, départ Col de Leques Castellane, dénivelé : 800m. Durée 5h
- 26 Nov. 06 : Tête de Pibossan, départ de Croix sur Roudoule, dénivelé : 900m. Durée 5h30

- 10 Déc. 06 : Mont Ferant par le col de Crous, départ du Hameau de Roya, dénivelé : 800m. Durée 6h

Si vous voulez vous joindre à nous :

BIOT RANDO
Tél. : 06.81.98.01.41
Email : Biot.Rando@free.fr
URL : <http://biot.rando.free.fr>



ENTRE RIRES ET LARMES



LA BAB EN DEUIL
En deuil parce que notre ami «Bertou» nous a quittés... A.Purgato n'est plus...

Il avait, avec son épouse Cathy, sa fille Marcelle, animé le bar des Chasseurs et fait du Café de la Poste, un lieu accueillant, convivial où cohabitaient Biotois de tous âges, touristes...

Sportif, il avait joué au football, adorait la chasse, la recherche des champignons, il était un excellent joueur de pétanque. Son établissement a accueilli des cyclistes (Poulidor et son équipe), des golfeurs (son fils est professeur de golf) mais pour Bertou, la priorité allait aux boules.

Gagnant la plus belle compétition de l'époque : le Drapeau Fédéral, il multiplia les succès régionaux à Antibes, Cannes, Nice... et privilégia toujours les parties où il pouvait entraîner ses amis biotois.

Co-fondateur de la BAB, il en était le Président d'Honneur. Son départ laisse un grand vide... Qu'il nous soit permis, ici, de redire à son épouse,

à son fils Jeannot et à sa famille, notre amitié et de lui renouveler nos bien sincères condoléances. Dans la prochaine saison, un «souvenir Bertou» permettra à ses amis de perpétuer sa mémoire.

LA BAB EN FÊTE :

En fête parce que le jumelage avec Vernante lui a permis de montrer, s'il en était besoin, l'importance de sa participation à la vie du village.

Un concours en doublettes anima l'après-midi du samedi. Après une très belle partie, la finale fut remportée par nos amis italiens Guido Moletto et Benetton Chimini. Malgré leur envie de vaincre, Eric Cassella et Antoine Leggio durent s'incliner. Jean-Pierre Dermit et Serge Reverdito prirent la 3ème place.

C'est en présence de Monsieur Boucand, maire de Biot, de Monsieur

Operto maire honoraire, des adjoints Messieurs Corboli et Mouradian, de la présidente du Comité des Fêtes Madame Roux, de Pascal Landra président du comité du jumelage, du président du Club de Vernante, que Henri Calleri président de la BAB accueillit l'assistance et lut le palmarès de la compétition.

Après que Madame Guili eut remis les coupes, Henri Calleri offrit au Président de Vernante un souvenir qui ornera leur clos.

Après ce geste d'amitié, il invita les quelques 150 participants à partager le verre de l'amitié offert, préparé et servi par les membres du bureau de la BAB.

Bref, une belle journée que les Biotois ont décidé à revivre l'an prochain à Vernante.

Claude Hurbain



VICTOIRES DU SPORT : UNE PLUIE DE MÉDAILLES !

Cette nouvelle édition des Victoires du Sport, qui s'est déroulée le samedi 16 septembre dernier, a réuni une nouvelle fois de nombreux jeunes sportifs, félicités par François-Xavier Boucand, notre Maire et Gérard Corboli, l'adjoint aux Sports. L'émotion était au rendez-vous !

De nombreux athlètes ont été récompensés pour leur bon comportement à la fois dans leur club et envers leurs éducateurs, ainsi que leur esprit d'équipe et leur fair-play.

LES MÉDAILLÉS :

• Fitness :

Mauche Rébecca

• Football :

Ruinet Anthony
Baudrand Ludovic
Godfrind Yannick
Rattier Axel

Chariet Almidou

Marsaleix Romain

Valette Alix

Garcia Franco Mickael

Rattier Romain

Lacroix Kévin

Poirier Tarik

Cairon Nicolas

Bistolfo Anthony

Poirier Walid

• Basket :

Agostini Elise

Ducoulombier Mélodie

Fabre Nina

Glandus Laurene

Grandin Léna

Levenez Océane

Mas Juliette

Pacifico Julia

Pavan Laura

Pidoux Emilie



Rodrigues Jéssica
Simonet Marie

• Monocycle :

Albert Baptiste

• Vélo :

Orlando Enzo

Caire Adrien
Caire Jérémy
Guerlais Vincent
Henry Yann
Plancon Joachim
Prevautel Hugo

• Danse mouvement :

Icard Michel
Icard Marie-France

• Viet Vo Dao :

Wilhem Christophe

• Taekwondo :

Abadie Lorenzo
Ribeiro Anaïs

Les Victoires du Sports ont mis également à l'honneur les sportifs biotois pour leurs bons résultats au niveau régional ou national.

LES VICTOIRES DU SPORT :

• Fitness :

Martel Mélissa
Raffourt Camille
Prybyla Ludivine

• Judo :

Marianelli Mickaël
Vallee Vincent

• Taekwondo :

Ribeiro Laura
Debras Clément

• Vélo :

Lenci Julien

COURSE DE CÔTE DE BIOT : UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

Une nouvelle fois, la course de côte de Biot, qui compte pour la coupe de France de la Montagne 2007, a réuni un grand nombre d'amateurs de voitures et de sensations fortes. Crissemments de pneu, bolides et vitesse ont fait le bonheur d'un public toujours plus nombreux. Les coureurs étaient eux aussi plus nombreux ; en effet l'an passé, l'organisation comptait 88 véhicules alors que cette année

108 véhicules franchissaient la ligne de départ.

Très attentifs à la sécurité, l'organisation, mais aussi le Maire François-Xavier Boucand et l'Adjoint aux Sports Gérard Corboli, se sont assurés du bon déroulement de la course et du respect de règles élémentaires en matière de sécurité, pour le public mais aussi pour les pilotes.

LES RÉSULTATS :

- 1er Antiochia Gérald sur Norma M20, en 00:54 :41

- 2ème Leonce Luc sur Martini MX56, en 00:55:03

- 3ème Ardissonne Philippe sur Martini MK45, en 00:55:46

Le 1er biotois, Guy Bozzano, est arrivé en 44ème place sur Opel Kadett GTE en 01:05:35



ÉTAT CIVIL

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

La commune de Biot vient d'achever un Recensement Complémentaire de la population, suite à la construction de nouveaux logements.

Du 18 janvier au 17 février 2007, en collaboration avec l'INSEE, la commune procèdera au Recensement

Général de la Population. A cette occasion, tous les ménages seront consultés.

Pour mener à bien cette opération, la Mairie recrutera plusieurs agents recenseurs. Les personnes souhaitant participer à cette opération

sont invitées à contacter le Pôle Population et Vie Locale.

Contact : Liliane Castan
Coordonnateur du Recensement de la Population
Tél. 04.92.91.55.80
E-mail : pole-population@biot.fr

COMMENT OBTENIR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL DE MOINS DE 100 ANS Copie d'un acte de naissance, acte de mariage, acte de décès

■ CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLIVRANCE DES COPIES ET EXTRAITS D'ACTE D'ÉTAT CIVIL :

- L'intéressé majeur ou émancipé, les parents, les grands-parents, les enfants, le conjoint, le représentant légal (tuteur, curateur) le notaire ou avocat mandaté peuvent obtenir la délivrance de copies intégrales ou extraits avec filiation des actes de naissance, reconnaissance, mariage, si indication des noms et prénoms des parents de la personne dont l'acte est réclamé.

■ COMMENT OBTENIR VOTRE ACTE DE NAISSANCE OU DE MARIAGE :

- soit venir en Mairie : avec votre pièce d'identité et votre livret de famille
- soit le demander par courrier : adressez votre demande au service (en indiquant vos nom, prénoms,

date et lieu de naissance, nom et prénoms de vos parents) accompagnée d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse

- soit par e-mail, en indiquant vos nom, prénoms, date et lieu de naissance, nom et prénoms de vos parents. (etat-civil@biot.fr)

■ A NOTER :

- Les demandes seront formulées à :
 - La Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.
 - La Mairie du dernier domicile du défunt qui délivrera la transcription de l'acte de décès
 - Au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes pour les personnes françaises nées, mariées ou décédées à l'étranger.

Toute personne peut obtenir la délivrance de copies intégrales d'un acte de décès et la délivrance d'extraits sans filiation des actes

de naissance et mariage.

■ DÉLAI D'OBTENTION :

- Lorsque la personne se présente au bureau de l'état civil, l'acte lui est immédiatement délivré.

- Lorsque la demande est formulée par courrier ou par e mail, il faut compter un délai moyen de 3 jours après réception.

■ RECTIFICATION D'ACTE DE L'ÉTAT CIVIL :

- Toute personne qui souhaite faire rectifier un acte d'état civil (reconnaissance, naissance, mariage ou décès) doit effectuer une requête auprès de Monsieur le Procureur de la République, Service Civil du Parquet :

Tribunal de Grande Instance de Grasse
Service Civil du Parquet
06133 Grasse cedex

CARNET

NAISSANCES

Paris Munoz
31 juillet 2006
Paul Druet
25 août 2006
Celia Berthelot
29 août 2006

Louise Bourreau
4 septembre 2006
Rémi Arias
8 septembre 2006
Roxane Cinier
12 septembre 2006
Flavia Bresson
20 septembre 2006

Clara Courcimault-Brezzo
20 septembre 2006

MARIAGES

Chrystel Dalmasso & Emmanuel Lahousse
le 16 septembre 2006
Vanessa Rovera & François-Xavier Peyre
le 16 septembre 2006

Céline Riviere & Mathieu Germain
le 30 septembre 2006

Annie Pigliapoco & René Rossi
le 7 octobre 2006

Lisa Guarrera & Sohbet Karbuz
le 7 octobre 2006

MENUS DES ÉCOLES NOVEMBRE 2006



■ DU 06/11/2006 AU 10/11/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
salade de pois chiche persil rosbif haricots verts yaourt nature	choux rouges canard rôti PDT sautées chanteneige compote	concombre chili con carne cantal sorbet pain/pâte à tartiner	pamplemousse courgettes farcies riz fromage blanc	pizza fromage poisson blanc carottes vichy fruit



■ DU 13/11/2006 AU 17/11/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
asperges poulet rôti PDT vapeur camembert fruit	carottes râpées rôti de porc chou vert éclair au chocolat	salade verte omelette nature blé sauce tomate yaourt barre céréale/lait chocolat	mais/thon/mayonnaise blanquette de poisson courgettes petit suisse fruit	couscous boulette de bœuf emmental fruit



■ DU 20/11/2006 AU 24/11/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
friand fromage steak haché haricots verts bombel fruit	salade verte jambon purée PDT/carottes fromage blanc vanille	endives au bleu sauté d'agneau flageolets compote fruit/yaourt	journée à thème	quiche lorraine poisson choux fleur tomme noire fruit



■ DU 27/11/2006 AU 01/12/2006

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
salade pâtes/basilic escalope de dinde épinards béchamel fruit	salade verte à l'emmental paupiette de veau au jus riz poire sauce chocolat	betteraves crêpe complète haricots verts fruit pain/fromage	salade d'endives lasagne bolognaise compote	carottes râpées/mais poisson gratin de courge et pdt yaourt



Légende

légumes et fruits crus ; féculent ; légumes et fruits cuits ; plats protidiques ; laitages ; sucré.

INFOS PRATIQUES

PAROISSE DE BIOT



Place de l'église - 06410 Biot
Tél & Fax : 04 93 65 00 85
les mercredis de 14h à 19h

■ EUCHARISTIES

- Le Dimanche : 18 h à Biot (11h les jours de fête)
- 1er novembre : messes de la Toussaint - 11h à Biot

● Mardi 7 novembre, de 20 h à 22 h au Centre Pastoral Paul VI, allée Georges Pompidou, accès 12, à Sophia : rencontre inter-religieuse chrétiens, juifs et musulmans avec le père Arnaud Goma, le rabbin Abittan et l'imam Djadi.

● Dimanche 19 novembre à 11h à l'église Saint Paul des Nations à Sophia, messe des familles, animation spécifique pour les enfants.

● Du vendredi 24 au mardi 28 novembre : stage de sculpture, animé par Dominique Kaepelin, maître du retable de la résurrection et de la Vierge de l'église Saint Paul des Nations à Sophia.
Thème : Etude anatomique et recherche de transparence du portrait.

Lieu : Centre Pastoral Paul VI - Sophia Antipolis. Prix : 300 €
Contact : Christel Gary au 04.93.12.05.90 - christelgary@free.fr.

● Samedi 25 novembre à 18h : Mess'Academy à Saint Paul des Nations (messe animée par les jeunes : scouts, aumônerie, 14-18 ans...), orchestre, la messe est suivie d'un « pique-nique animé ».

- Contact : 06 24 08 22 86

● Dimanche 26 novembre : pour les étudiants et les jeunes professionnels, journée découverte de la Provence et halte spirituelle.

Contact : www.sophiadeo.net
04.93.65.77.09/ 06.15.06.08.62

Attention ! Pour la chorale de Noël, première répétition le jeudi 16 novembre à 20 h dans le baptistère de l'église St Paul des Nations à Sophia.

Vous avez une question concernant les activités de la paroisse Notre Dame de la Sagesse, à Valbonne, Biot et Sophia Antipolis ? Un seul réflexe : www.ndsagesse.com

PETITES ANNONCES

■ OFFRES D'EMPLOI

● Cherche personne responsable pour garde et conduite de 2 enfants (12 et 15 ans) sur Biot les mercredis après midi
Tél : 06 09 28 54 76.

■ ACHATS/VENTES

● A vendre table à langer sur roulettes + 2 étagères. Valeur 65 € cédée 30 €. 04 93 95 88 17.

● A vendre chambre enfant (fille) marque Gautier vert pâle effet cérusé. Très bon état. 1 lit 90x190cm sommier lattes mate-las Dunlopillo + 1 bureau. 300 €. 06 13 08 24 81.

● A vendre lit en forme de voiture bleue (idéal de 3 à 6 ans) + petite bureau écolier et sa chaise. Le tout en TBE. Faire proposition. 06 64 65 96 00.

● A vendre poêle à bois en fonte couleur marron foncé état impeccable 06 08 75 04 62.

● A vendre 3 manteaux femme 20 € l'un, vêtements de fille à partir de 1 an toutes saisons 6 €, état neuf blouson moto femme 30 €, 3 parkas homme 15 € l'une, porte

de garage Novosanne largeur 2.46 hauteur 217 prix 100 €. 06 74 14 10 05.

● Cause déménagement vend électroménager récent : cuisinière arthur martin/four pirolise 300€ acheté 540€ sous garantie, frigo faure étagères en verre acheté 289 € cédé 100 €, chaîne hifi Denon acheté 1600 € cédée 700€, meuble bas TV hifi en verre opaque acheté 200 € cédé 100 € Très bon état. 06 26 23 47 03.

● Vends poussette double, poussette, parc parapluie, chauffe biberon, transat, ... vêtements enfant 0 à 2 ans. 06 87 09 10 39.

■ DIVERS

● Zelda, nous avons perdu ton no de téléphone. Merci de nous appeler pour nous donner des nouvelles de Heidi! Zelda, we have lost your telephone number, please call us we would like to have some news from Heidi. 04 93 65 70 28.

● Artisan tapissier, sellier, cause fin de bail, cherche location logement F3 + atelier (plein pied souhaité) Biot et ses environs.

Tél.04.93.65.56.09/06.20.44.63.98

NOUVEAU



DEVENEZ POTIER EN UN TOUR DE MAIN !

Charlotte Anaïs Dany, céramiste, propose des cours de poterie aux enfants dès 8 ans et aux adultes, dans son atelier 7 calade du cimetière, à Biot. Au programme, initiation au travail de la terre, modelage et travail du tour.

Alors si le métier du travail de la terre vous intéresse, prenez contact au 06 23 38 21 72.

UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE POUR LA PRESSE À BIOT 3000

Fabien Bianco a repris depuis le 1er octobre dernier, le magasin « la presse biotoise », à Biot 3000.

Le magasin est ouvert tous les jours de 7h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 sauf les jeudi et dimanche après-midi. Tél. 04 93 65 17 98

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BIOT

■ STANDARD
04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

■ DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90
04 92 91 55 91
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
dgs@biot.fr

■ PÔLE ACTION SOCIALE

Centre Communal d'Action Sociale
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

Logement emploi

04 92 91 59 75
vie-sociale@biot.fr

Mission locale

04 92 91 79 74

Avie

04 93 65 29 88

Assistante sociale

04 92 91 59 79

Petite Enfance

04 92 91 59 80
petiteenfance@biot.fr

■ CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
cabinet-maire@biot.fr

■ PÔLE CULTURE, JEUNESSE, COMMUNICATION

04 92 91 55 95
04 92 91 55 74
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

Communication

infos@biot.fr

Espace des Arts

04 93 65 07 02
Fax : 04 93 65 73 77
Lundi de 14h à 18h
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 20h
Mercredi de 9h à 20h
Samedi de 9h30 à 16h30

Fermé pendant les vacances scolaires
eac@biot.fr

Service Jeunesse

04 93 33 86 27
jeunesse@biot.fr

Inscriptions activités

04 92 91 55 80
ctl@biot.fr

Bibliothèque G.Sand

04 93 65 57 99

Bibliothèque Saint Exupéry

04 93 65 24 54
bibliotheques@biot.fr

Espace Multimédia

04 93 74 58 69
espacemultimedia@biot.fr

■ FINANCES

04 92 91 55 94
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h
finances@biot.fr

■ POLICE MUNICIPALE

04 93 65 06 66
Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

■ GENDARMERIE

04 93 65 22 40

■ PÔLE POPULATION

04 92 91 55 76
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-population@biot.fr

Service Accueil des Habitants et Vie Civile

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81
etat-civil@biot.fr

Office de tourisme

04 93 65 78 00
04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr

FISAC

04 93 65 78 08
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 18h
fisac@biot.fr

■ RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 84
04 92 91 55 85
04 92 91 55 86
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
drh@biot.fr

■ PÔLE TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT

04 93 65 12 21
Fax : 04 93 65 53 54

Services Techniques

04 93 65 12 21
techniques@biot.fr

Urbanisme

04 93 65 12 21
urbanisme@biot.fr

■ PÔLE ÉDUCATION, SPORTS ET TEMPS PÉRISCOLAIRE

04 92 91 52 11
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-education@biot.fr

Inscriptions scolaires

04 92 91 52 17

Service des Sports

04 92 91 52 11
sports@biot.fr

Régie des cantines

04 92 91 52 12
04 92 91 52 13

CLSH Olivari

04 92 38 07 60
Fax : 04 92 38 17 19

■ ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Ecole Olivari
Maternelle : 04 92 38 17 16
Primaire : 04 92 38 17 17

École Saint Roch

Maternelle : 04 93 65 05 88
Primaire : 04 93 65 05 82

École Moulin Neuf

Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

École Langevin

04 93 65 12 81

Collège de l'Eganaude

04 97 23 42 20

Collège Niki de Saint Phalle

04 92 91 51 30

Centre International de Valbonne

04.92.96.52.00

Lycée de Valbonne Sophia Antipolis

04 97 97 33 00

■ SAPEURS POMPIERS

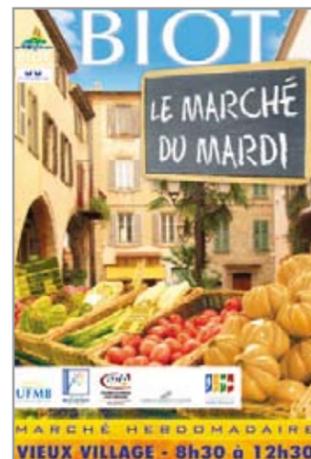
Urgences 18
Incendie, Accident 04 93 65 17 18
Fax : 04 93 65 02 24

■ Urgences médicales 15

■ LA POSTE

04 93 65 11 49

AGENDA



- Jeudi 2 et jeudi 23 novembre Permanence Opération façades, de 9h à 12h, sur rendez-vous aux services techniques
- Jeudi 9 novembre Thé dansant au CCAS
Bibliothèques : passage du musibus, de 9h30 à 11h30, place De Gaulle
- Samedi 11 novembre Cérémonie du 11 novembre, à 11h30
Place De Gaulle
Fête des châtaignes :
- Place de la Catastrophe : à 14h, grand tournoi de Pilou (inscriptions sur place)
- Place De Gaulle : à 18h, castagnade gratuite avec vin chaud
- Dégustation de brous, remise de prix du tournoi de pilou, à 18h30
- Jeudi 9 et jeudi 23 novembre Permanence de l'architecte conseil, de 9h30 à 12h30, sur rendez-vous, aux services techniques
- Dimanche 12 novembre BAC rando, sortie

- Du 13 au 16 novembre Bourse aux vêtements, skis, jouets, au stade P. Bel
- Mardi 14 novembre Bus Infos Santé, de 9h30 à 11h30 (Ecole E.Olivari) et de 13h30 à 17h30 (Pôle Action Social)
- Mercredi 15 novembre Conseil Municipal à 20h30, salle des associations
- Jeudi 16 novembre Journée Art et Handicap, à partir de 14h, CCAS
- Vendredi 17 novembre Soirée caritative Brésilienne, à partir de 20h, Café de La Poste
- Mercredi 22 novembre Film documentaire, à 18h30, Bibliothèque Saint-Exupéry
- Jeudi 23 novembre Loto gratuit au foyer du CCAS
- Du 24 au 27 novembre Exposition du Petit Atelier, salle des associations
- Samedi 25 novembre Comité de lecture, à 10h30, Bibliothèque Saint-Exupéry
- Dimanche 26 novembre BAC rando, sortie



BLOC-NOTES

- Jusqu'au 3 décembre Exposition 100% Regard sur la création artistique à Biot, « Futur », Office de Tourisme
- Jusqu'au 30 avril 2007 Exposition des céramiques de Fernand Léger au Musée d'Histoire et de Céramique de Biot
- Du 23 octobre au 29 décembre Enquête INSEE sur la santé, le vieillissement, et la retraite en Europe

- Tous les lundis De 14h à 17h, permanence du conciliateur, en mairie sur rdv
- Tous les mardis De 8h à 13h, marché hebdomadaire, Biot Village
- Tous les mercredis De 13h30 à 16h, permanence de la sécurité sociale, en mairie
- Tous les jeudis A 15h, visite commentée gratuite du village par l'Office de Tourisme

Fernand Léger à BIOT Céramiques

9 SEPTEMBRE
2006

30 AVRIL
2007

MUSÉE
D'HISTOIRE ET
DE CÉRAMIQUE
BIOTOISES



Fernand Léger, Sans titre, *L'enfant à l'oiseau* (1953), céramique, musée national Fernand Léger, Biot. © ADACP, Paris 2006 © photo R.A.M.N. Cécard Biot

Musées nationaux
CHAGALL
du XX^e siècle
F. LÉGER
des Alpes-Maritimes
PICASSO



BIOT

TERRE D'IMAGINATION